



RAPPORT ANNUEL



2011-2012



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



MISSION

L'Ordre des architectes du Québec s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. Cette contribution s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.



Théâtre de Quat'Sous
Les architectes FABG
Photo : Steve Montpetit

SOMMAIRE

Boutique Michel Brisson
Saucier + Perrotte architectes
Photo : Olivier Blouin



Membres du conseil d'administration, membres du comité exécutif et personnel de l'Ordre	5
Message du président	6
Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration	10
Résolutions et rapport d'activités du comité exécutif	12
Mot du directeur général	14
Communications et TI	18
Rapports des comités statutaires	20
ÉTATS FINANCIERS	29
Rapports des comités parastatutaires	40
Intégration des diplômés en architecture formés à l'extérieur du Québec	44
Tableau de l'Ordre	47
Statistiques	49



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2012.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le ministre de la Justice,
Jean-Marc Fournier
Québec, mai 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

C'est un immense plaisir que de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2012

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2012

Les quatre arbres
Les architectes Boutros + Pratte
Photo : Robert Etcheverry

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

André Bourassa

Pour la région du Centre

Hélène Beaudry

Pour la région du Croissant-Nord

Christyne Fortin

Pour la région des Laurentides

Claude Hamelin Lalonde

(jusqu'au 14-12-2011)

Pour la région de la Montérégie

Bernard McNamara

Pour la région de Montréal

Paule Boutin (jusqu'au 14-12-2011)

Nathalie Dion

Claude Jean

Guillaume Lévesque

Josette Michaud

Normand Pratte

Pour la région de Québec

Louis Leduc

Rémi Morency

Odile Roy

Administrateurs nommés
par l'Office des professions
du Québec

Pierre Émond

Jean-Pierre Lévesque

France Maltais

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Président

André Bourassa

Vice-présidents

Nathalie Dion

Bernard McNamara

Rémi Morency

Délégué des administrateurs
nommés

France Maltais

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2012

Gabrielle Anctil

Chargée de projets en TI

Claude Bonnier, architecte

Enquêteur à l'exercice illégal
de la profession

Véronique Bourbeau

Adjointe aux communications

Anna Brito

Secrétaire-réceptionniste
(en congé de maternité)

Nathalie Cabrera

Chargée de projets à l'admission

Pierre Collette, architecte

Syndic

René Crête, architecte

Syndic adjoint contractuel

Christine Daffe

Secrétaire de direction

Louise Dubuc

Adjointe à l'inspection professionnelle

Jean-Pierre Dumont, avocat

Directeur général et secrétaire

Pierre Frisko

Directeur des communications
et des TI

Carole Giard, notaire

Registraire

Lynda Godin

Adjointe à l'admission

France Hébert

Secrétaire-réceptionniste
(remplacement)

Hélène Lefranc

Agente de recherche et de liaison

Alain Letuvé, architecte

Responsable de l'inspection
professionnelle contractuel

Jean-Pierre Manfé

Régisseur contractuel

Sandra Mbombo

Coordonnatrice à la
formation continue

Martine Roux

Chargée de projets
aux communications

Geneviève Simard

Secrétaire au statutaire

Patrick St-Amour, CA

Contrôleur contractuel

Nathalie Thibert

Gestionnaire administrative

Cédryc Viens

Adjoint à la direction générale

Hakima Zidani

Technicienne comptable

MESSAGE DU PRÉSIDENT



L'année financière qui se termine a été cruciale pour l'Ordre des architectes. En plus de continuer à faire entendre sa voix dans la société sur les sujets touchant le cadre bâti, l'organisation a pris des décisions majeures afin de devenir pour ses membres un outil solide et moderne.

DÉMÉNAGEMENT

Personne ne l'ignore, le dossier du déménagement du siège social de l'OAQ au 420, rue McGill, à Montréal, nous a occupés plus que nous l'aurions souhaité au cours de cet exercice. Malgré les embûches, l'Ordre a gardé le cap : il a acquis, le 8 décembre dernier, ce bâtiment de quatre niveaux situé dans le Vieux-Montréal et prévoit y emménager pendant l'été 2013, aux côtés du Fonds des architectes. La volonté de la majorité des membres est en train de se réaliser.

Pour en arriver là, le travail mené à l'interne et en collaboration avec nos partenaires a été colossal. Nous avons notamment organisé une vaste consultation auprès des membres pendant l'été. En plus de transmettre aux membres de l'information sur le projet par voie électronique, nous leur avons donné la possibilité de le commenter pendant 60 jours. Nous l'avons aussi présenté lors de rencontres tenues à Montréal, Québec et Gatineau. Les commentaires reçus étant majoritairement positifs, nous sommes allés de l'avant.

Par ailleurs, deux assemblées générales extraordinaires ont eu lieu en octobre et en décembre. La première n'a pas permis d'adopter la cotisation spéciale de 50 \$ qui aurait amélioré les conditions d'achat. Je le regrette. La seconde, réclamée par des opposants souhaitant bloquer le projet, leur a donné la possibilité de s'exprimer. Nous y avons convenu de demander un avis juridique

indépendant sur la démarche d'acquisition du futur siège social. Cette mesure est sans doute importante, mais l'essentiel, selon moi, est que le projet soit sur la bonne voie, puisque nous recherchions depuis longtemps une solution au manque d'espace, de fonctionnalité et de visibilité de nos locaux actuels. Il va donc falloir s'habituer à un nouvel acronyme, MADU, qui désigne la future Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme!

LOI SUR LES ARCHITECTES

Les discussions avec l'Office des professions du Québec (OPQ) au sujet de la révision de la Loi sur les architectes se sont poursuivies tout au long de l'exercice 2011-2012. L'OPQ nous a transmis sa proposition de loi omnibus concernant les professions d'ingénieur, de géologue, d'agronome, de chimiste, d'ingénieur forestier et d'architecte. Ce texte a suscité une réflexion qui a débouché sur une nouvelle proposition de notre part. Devant l'insistance du conciliateur Robert Diamant, nous avons réaffirmé que le champ d'activité et les actes réservés à l'architecte devaient être précisés dans de nouveaux articles 16 et 16.1 avant de nous lancer dans la rédaction d'un Règlement de délégation d'actes. En effet, comment peut-on déléguer des actes quand on ne sait pas lesquels seront propres à l'architecte, au-delà de « signer et sceller les plans et devis » ? De la même façon, les employés des firmes d'architecture doivent pouvoir continuer à contribuer aux activités des bureaux qui les emploient. Je rappelle que cette révision – qui a débuté en 2008 et dont nous essayons de profiter pour améliorer la pratique de l'architecture ainsi que la protection du public – découle de la volonté du gouvernement de faire une place aux technologues au sein du milieu professionnel québécois.

Au cours de l'exercice, l'OPQ a transmis une proposition au ministre de la Justice. En février, celui-ci a demandé à l'Ordre de



préciser son argumentation sur deux points : la nécessité de confier la surveillance des travaux aux architectes et la proposition d'assujettir à la loi une partie de l'habitation unifamiliale isolée. Sur ce dernier aspect, l'OAQ a décidé de faire preuve de souplesse. Le seuil à partir duquel nous demandons l'intervention obligatoire d'un architecte est passé de 170 à 300 m². À la fin de l'année financière, nous attendions le dépôt du projet de loi. Bien que je sois plutôt confiant par rapport à la conclusion de ce dossier, nous devons être conscients de la pression exercée par certains lobbys, ainsi que de l'évolution du calendrier électoral québécois.

RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

On l'attendait depuis longtemps : le nouveau Code de déontologie est entré en vigueur au début d'octobre. Il actualise plusieurs conditions de pratique et permet par exemple le jugement architectural, même quand celui-ci s'applique à un confrère. Le code précise aussi les responsabilités de l'architecte par rapport à ses collaborateurs et associés, notamment dans le cas de l'exercice en société. Enfin, je me réjouis du fait que la signature électronique soit désormais possible et sûre. Ce nouveau code sera pleinement en vigueur lorsque le Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société aura été adopté par le gouvernement. Trois autres règlements sont d'ailleurs en attente à l'OPQ.

AIDE À LA PRATIQUE

Au-delà des évolutions réglementaires et législatives, pour lesquelles nous dépendons de l'agenda gouvernemental, l'Ordre modernise ses propres pratiques. Une grande part des communications avec les architectes se font désormais par courriel plutôt que par la poste, comme les avis de cotisation et les déclarations liées à la formation continue. Le paiement électronique est également en train de se généraliser. Ces améliorations



Siège social de Schluter Systems Canada
DCYSA architecture et design / Lyse Mireille
Tremblay architecte
Photo : Gleb Gomberg

s'inscrivent dans la foulée du progrès que représentait le nouveau site Web lors du précédent exercice.

ÉVÉNEMENTS

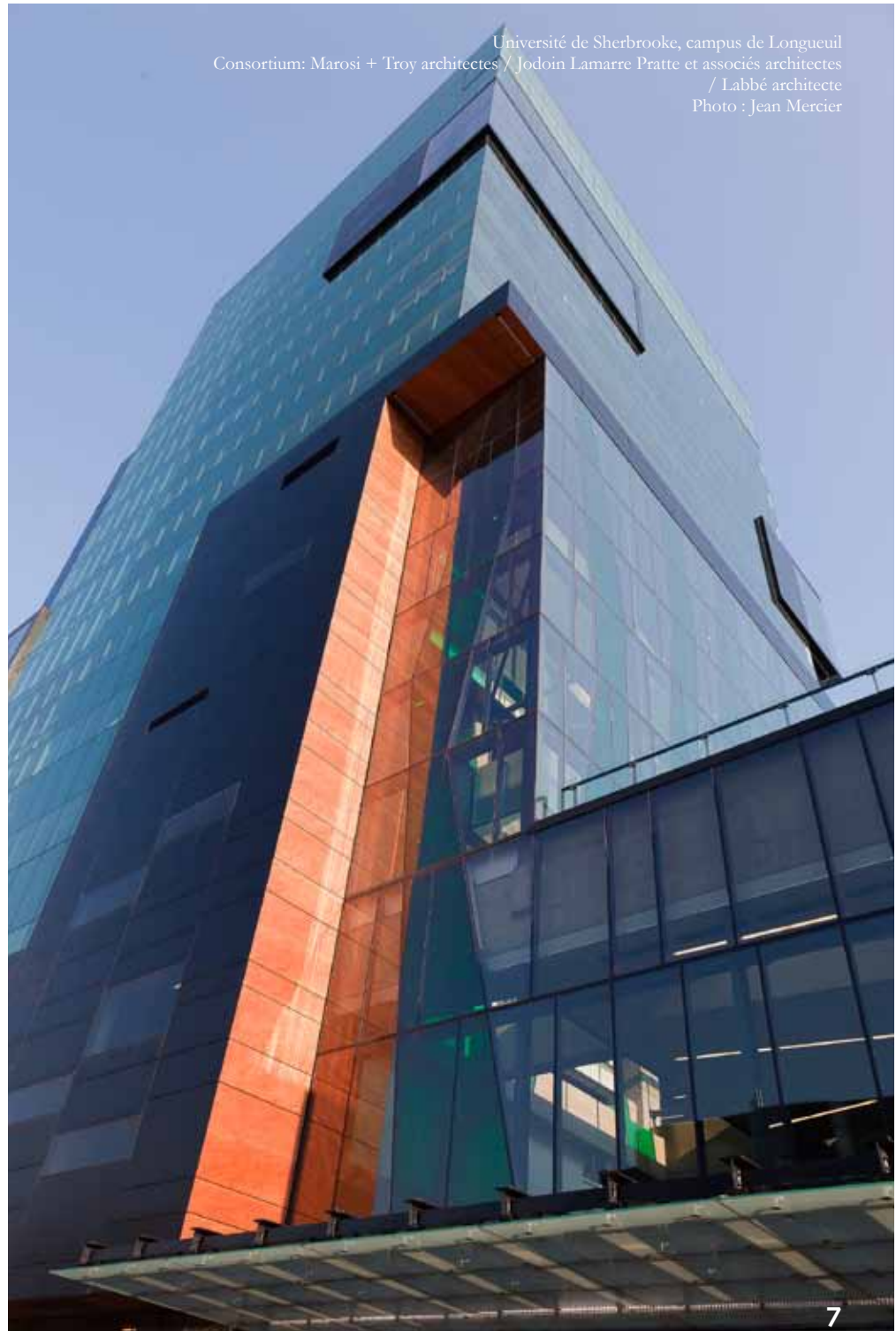
Année après année, nos événements prennent de l'ampleur et sont plus professionnels. À preuve : le Forum des architectes 2011, qui s'est déroulé du 15 au 17 juin au Palais des congrès de Montréal. Durant ces trois jours, les activités de formation, dîners-conférences, tables rondes, cocktails et soupers conviviaux, salon des exposants, remises de prix, ainsi que l'assemblée générale se sont succédé, attirant plus de 300 participants. Les 25 cours offerts – un record – ont récolté 776 inscriptions.

Quant à la remise des permis, qui avait lieu le 14 mai à la Caisse de dépôt et placement du Québec, elle a été l'occasion d'accueillir les premiers architectes bénéficiant de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre les ordres français et québécois. J'en tire une satisfaction toute personnelle, d'autant plus que la cohorte de nos nouveaux collègues reflète, encore cette année, la vitalité du milieu : forte de 210 nouveaux architectes, la profession, on peut le dire, est en santé.

J'ai aussi apprécié le panel organisé dans la tour du Stade à l'occasion du lancement du magazine *Esquisses* de décembre, dont le dossier portait sur le Parc olympique. La vue était magnifique et les débats ont été constructifs.

AFFAIRES PUBLIQUES

Chaque année, l'OAQ prend un peu plus la place qui lui revient dans la sphère publique. Pendant l'exercice, nous sommes intervenus sur les enjeux de la construction en zone inondable à la suite des débordements de la rivière Richelieu, en Montérégie. Le dossier du futur pont Champlain nous tient également à cœur. Avec d'autres, nous demandons que la conception soit exclue du con-



Université de Sherbrooke, campus de Longueuil
Consortium: Marosi + Troy architectes / Jodoin Lamarre Pratte et associés architectes
/ Labbé architecte
Photo : Jean Mercier



Résidence Saint-Hubert
_naturehumaine
Photo : _naturehumaine

trat de partenariat public-privé (PPP) et que soit organisé un concours d'architecture et d'ingénierie international.

Quand le sujet s'y prête, nous joignons nos efforts à ceux d'autres organismes militant en faveur de l'aménagement et du développement durables. Par exemple, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de groupes tels que Vivre en Ville, nous avons réclamé qu'une ceinture verte permettant de protéger les terres agricoles autour de Montréal soit intégrée au plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

J'ai également participé à la consultation sur l'avenir du Parc olympique, à l'invitation du groupe de travail présidé par Lise Bissonnette. À Québec, ce sont les conditions de réalisation du futur amphithéâtre qui ont retenu notre attention et donné lieu à maintes entrevues. Notre point de vue est de plus en plus sollicité par les médias sur divers sujets : utilisation du bois dans la construction, qualité architecturale, évolution des modes de construction, efficacité énergétique... Cela oblige parfois les membres de notre équipe à « se retourner sur un dix cennes », comme le veut l'expression populaire, mais qui s'en plaindrait?

RELATIONS INTERNATIONALES

Sur le plan international, l'Ordre est très engagé dans le dossier de la mobilité Canada-Europe. Nous avons d'ailleurs eu la chance, le secrétaire général Jean-Pierre Dumont et moi-même, d'intervenir, en avril 2011, à Bruxelles devant des représentants de la Commission européenne, puis à Dublin devant le Conseil des architectes d'Europe. J'ai pu, à ces occasions, brosser le portrait de la profession au Québec et ailleurs au Canada, ainsi que réitérer la volonté des ordres canadiens de conclure un ARM avec leurs homologues européens.

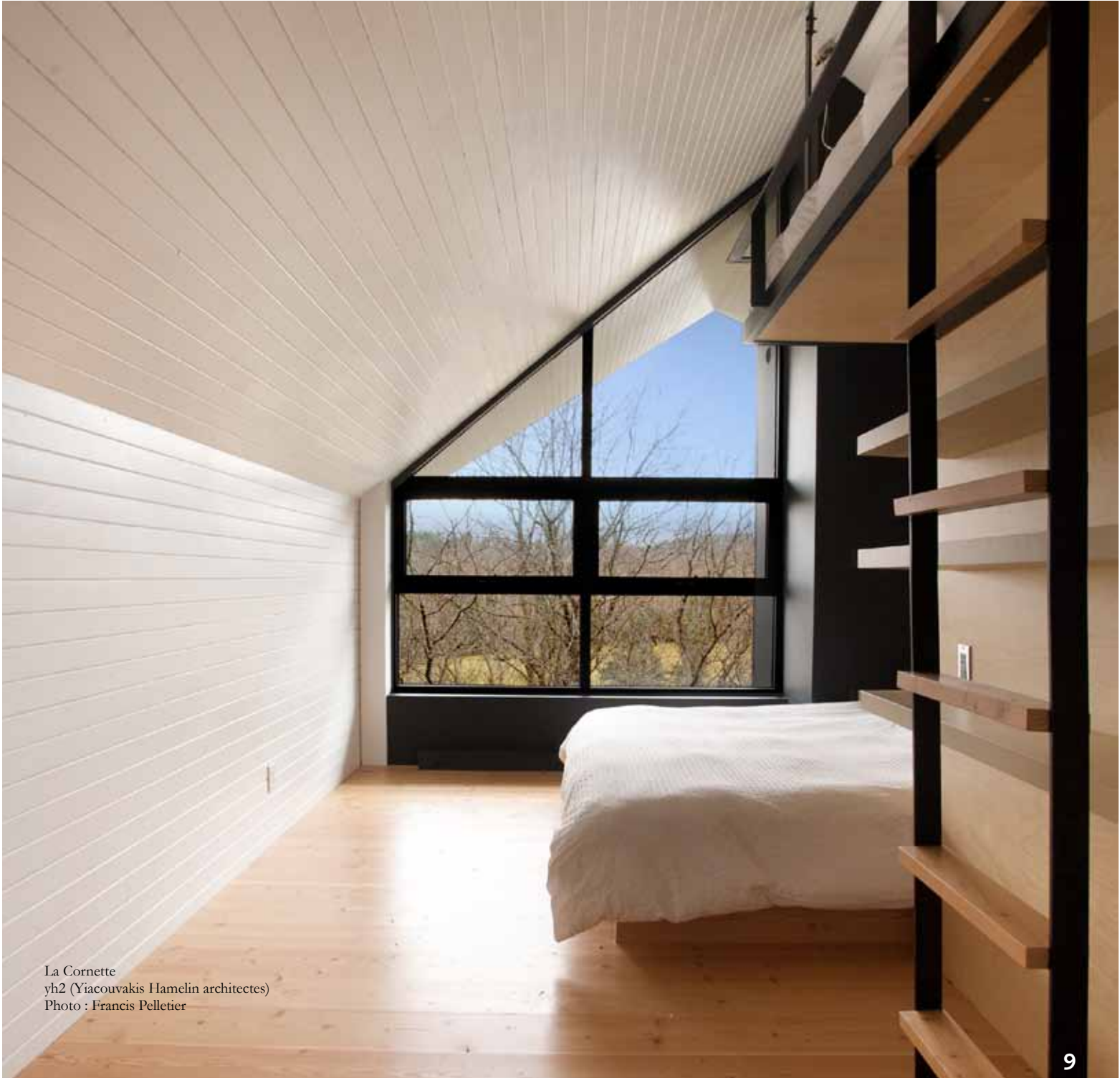
COLLABORATIONS

Nos collaborations ne sont pas seulement liées à des enjeux médiatiques. Une grande part de notre travail se fait dans l'ombre. Nous travaillons avec plusieurs partenaires à améliorer la qualité du cadre bâti, et ce, à différentes échelles. Mentionnons par exemple notre participation aux consultations ciblées sur les changements climatiques, avec le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du gouvernement du Québec, aux discussions relatives aux règlements sur l'efficacité énergétique et à l'accessibilité universelle des bâtiments, avec la Régie du bâtiment du Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ou encore notre collaboration à un groupe de travail avec l'Office des personnes handicapées du Québec. Au-delà des organismes gouvernementaux, la Communauté métropolitaine de Montréal, Mission Design et l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) figurent parmi nos partenaires.

REMERCIEMENTS

Il est difficile d'oublier que j'ai eu le plaisir d'être réélu pendant cet exercice. Je tiens ici à remercier les membres de l'Ordre, qui m'ont accordé une nouvelle fois leur confiance. Elle m'insufflé l'énergie nécessaire pour régler les nombreux dossiers que nous avons en chantier. Heureusement, je ne suis pas seul à mener ces combats. J'en profite donc pour remercier les administrateurs, les membres du comité exécutif, ainsi que tous les membres du personnel de l'OAQ. Pendant l'hiver, en plus de leurs tâches habituelles, tous ont participé avec enthousiasme à une réflexion approfondie sur le positionnement de l'Ordre. Il a été enrichissant de prendre du recul, de comparer nos perceptions et de mettre nos idées en commun. Un plan d'action 2012-2015 découlera de cette réflexion. Plus que jamais, l'OAQ regarde vers l'avenir!

André Bourassa
Président



La Cornette
yh2 (Yiacouvakis Hamelin architectes)
Photo : Francis Pelletier

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a tenu neuf réunions au cours de l'exercice 2011-2012.

Les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du conseil au cours de cet exercice ont été la Loi sur les architectes, le projet d'acquisition et de déménagement du siège social de l'Ordre au 420, rue McGill et l'exercice de planification stratégique 2012-2015.

En 2011-2012, dans le cadre de ses principales activités touchant quatre secteurs généraux, le conseil d'administration a :

Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au code ou à ladite loi. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité exécutif.

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- adopté le projet de Règlement sur l'inspection professionnelle des architectes;
- approuvé les lignes directrices des argumentaires relatifs à la Loi sur les architectes et transmis ses commentaires à l'Office des professions du Québec en octobre 2011 et en février 2012;
- nommé André Bourassa, Guillaume Lévesque, Josette Michaud, Rémi Morency, Normand Pratte et Jean-Pierre Dumont membres du nouveau groupe de travail sur la Loi sur les architectes;
- approuvé l'orientation de l'Ordre en matière de délégation d'activités réservées.

Assemblée générale annuelle

- pris acte et disposé des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle 2011;
- convenu de créer un comité sur les disparités entre le régime de responsabilité civile des architectes et celui des entrepreneurs.

Assemblées générales spéciales

- pris acte du rejet de la cotisation supplémentaire de 50 \$ par membre pour les cinq prochaines années, à compter du 1^{er} avril 2012, pour le projet d'acquisition du 420, rue McGill;
- pris acte de la résolution à l'effet qu'un avis juridique indépendant et intègre statuant sur la légalité de la démarche d'acquisition du 420, rue McGill ainsi que de la transaction soit produit.

Exercice illégal

- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession ou utilisation de plans illégaux pour construire.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ

- approuvé la modification de l'article 4.15 de la police du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ (Fonds des architectes) pour les sociétés à responsabilité limitée (S.A.R.L.);
- renouvelé les mandats d'administrateurs du Fonds des architectes de Daniel Bellemare et de Gaëtane Lafontaine pour une période de trois ans;
- renouvelé le mandat d'administrateur du Fonds des architectes d'André Cousineau pour une période de trois ans, à compter de février 2011;
- nommé Maxime Alexis Frappier administrateur du Fonds des architectes pour une période de trois ans;
- fixé à 80 000 \$ la rémunération globale des administrateurs du Fonds des architectes;
- désigné le Groupe Malette comme vérificateur du Fonds des architectes;
- approuvé l'absence d'augmentation générale pour l'exercice 2012;
- approuvé les modifications à la police d'assurance du Fonds des architectes pour l'exercice 2012;
- modifié le libellé de l'article 7 du Code de régie interne du Fonds des architectes pour que le principal établissement du Fonds soit situé au 420, rue McGill, à Montréal;
- désigné Claude Jean comme observateur au conseil d'administration du Fonds des architectes.

Inspection professionnelle Formation continue Aide à la pratique

- adopté le programme de surveillance générale 2011-2012;



Théâtre Denise-Pelletier
Saia Barbarese Topouzanov architectes
Photo : Frédéric Saia

- renouvelé les mandats des inspecteurs contractuels Pierre d'Anjou, René Lagacé, Alain Letuvé et Jean-Pierre Longpré pour l'exercice 2011-2012;
- nommé Philippe Mailhot inspecteur contractuel;
- approuvé la reconnaissance à titre de formation dirigée de toute activité structurée de type cours, atelier ou séminaire portant sur l'un ou l'autre des six grands thèmes indiqués au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes.

AFFAIRES PUBLIQUES RELATIONS EXTERNES

- décerné le prix Thomas-Bailairgé 2011 à la Ville de Saguenay et aux citoyens d'Arvida pour leur remarquable engagement envers la promotion et la conservation de la qualité architecturale et du patrimoine urbain d'Arvida;
- décerné la médaille du Mérite 2011 à Mario Saia pour l'ensemble de ses réalisations;
- nommé Hélène Beaudry, Louis Leduc, Normand Pratte et Odile Roy membres du comité de sélection de la médaille du Mérite 2012 et du prix Thomas-Bailairgé 2012;
- nommé Maggy Apollon, André Bourassa, Nathalie Dion, Guillaume Lévesque et Odile Roy membres du comité d'orientation des Prix d'excellence en architecture;
- nommé Louis Leduc participant au comité interministériel pour la rédaction du guide d'élaboration du plan d'entretien des grandes infrastructures;
- résolu de sensibiliser les gouvernements, la Régie du bâtiment du Québec et le public en général aux risques liés à la reconstruction des habitations situées en zones inondables et à l'importance d'avoir recours, dans les cas où la re-

construction est autorisée, aux techniques de construction appropriées;

- approuvé les nouvelles Règles d'approbation des concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec;
- autorisé l'utilisation du mot « *architect* » dans la dénomination de l'organisme manitobain Architects Without Borders, à condition que ce dernier, en tant qu'organisme canadien, rédige sa correspondance dans les deux langues officielles et que son conseil d'administration soit composé majoritairement d'architectes;
- convenu de tenir le Congrès des architectes 2012 à Montréal.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- recommandé à l'assemblée générale d'adopter les états financiers vérifiés au 31 mars 2011;
- recommandé à l'assemblée générale de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des états financiers 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;
- approuvé l'adhésion de l'Ordre à Mission Design pour l'exercice 2011-2012;
- accepté que le *Manuel de l'employé* de l'Ordre soit accessible aux architectes à titre d'outil de gestion de leur bureau.

LE 420, RUE MCGILL

- convenu d'un accord de principe pour établir le nouveau siège social de l'Ordre au 420, rue McGill;
- approuvé le projet d'acquisition et de déménagement du siège social de l'Ordre au 420, rue McGill;
- convenu de proposer aux membres de l'Ordre une cotisation supplémentaire de 50 \$ par membre pour les cinq prochaines années, à compter du 1^{er} avril 2012, pour contribuer au financement

global du projet d'acquisition et de déménagement du siège social de l'Ordre au 420, rue McGill;

- résolu de convoquer une assemblée générale spéciale des membres le 17 octobre 2011 pour se prononcer au sujet de la cotisation supplémentaire susmentionnée;
- convenu que le projet d'acquisition et de déménagement du siège social de l'Ordre au 420, rue McGill n'ait pas d'impact négatif sur les budgets des activités statutaires de l'Ordre;
- convenu d'entreprendre les travaux requis pour améliorer l'accessibilité du bâtiment dans les meilleurs délais;
- adopté une série de résolutions détaillées officialisant l'acquisition du 420, rue McGill et concernant la société en commandite, l'achat et le solde de prix de vente, la convention d'indivision, le financement Sun Life, la convention de bail, la convention de gestion, la convention de prêt hypothécaire et certains aspects généraux de la transaction;
- amorcé le processus de vente du 1825, boulevard René-Lévesque Ouest;
- reporté le déménagement du siège social de l'Ordre afin de permettre au Fonds des architectes d'emménager au 420, rue McGill en juillet 2012;
- reconduit le bail du rez-de-chaussée du 420, rue McGill;
- convenu de retenir les services d'une firme d'avocats n'ayant pas de liens d'affaires avec l'Ordre pour produire un avis juridique indépendant et intègre statuant sur la légalité de la démarche d'acquisition du 420, rue McGill et de la transaction;
- convenu de diffuser l'avis juridique susmentionné par l'entremise du bulletin électronique *Élévation* et d'en faire rapport lors de l'assemblée générale 2012.

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a tenu 11 réunions au cours de l'exercice 2011-2012.

Dans le cadre de son mandat d'administration courante, le comité exécutif a mis en œuvre les dossiers et priorités déterminés par le conseil d'administration et assuré la coordination et le suivi des travaux confiés aux comités et groupes de travail ainsi qu'à la permanence de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité exécutif s'est particulièrement intéressé aux dossiers suivants :

- Le projet d'acquisition et de déménagement du siège social de l'Ordre au 420, rue McGill
- La Loi sur les architectes
- La délégation d'activités réservées à des personnes autres que des architectes

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité exécutif a adopté plusieurs résolutions et transmis des recommandations au conseil d'administration touchant les différents services de l'Ordre. Dans le cadre de ses activités, le comité exécutif a :

Le comité exécutif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du conseil d'administration et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le conseil d'administration est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le comité exécutif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- exempté un architecte de 75 % de la cotisation annuelle 2010-2011 pour cause de maladie grave prolongée;
- exempté six architectes de 75 % de la cotisation annuelle 2011-2012 pour cause de maladie grave prolongée;
- exempté cinq architectes de 75 % de la cotisation annuelle 2012-2013 pour cause de maladie grave prolongée;
- exempté un architecte de la cotisation annuelle 2011-2012 aux mêmes conditions que celles accordées dans le cadre d'un congé parental pour cause de circonstances exceptionnelles;
- dispensé 10 architectes de satisfaire aux obligations prévues au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes pour cause de maladie grave prolongée;
- radié un architecte pour défaut d'acquitter le mémoire de frais du conseil de discipline;
- radié les architectes qui ne se sont pas conformés au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes;
- autorisé un ancien étudiant de l'OAQ (programme de cléricature) à reprendre l'examen final de composition architecturale et à se présenter à l'ExAC, à condition d'avoir au préalable réussi l'examen de composition architecturale;
- entériné la certification des qualifications universitaires de Mourad Bendjennet, diplômé de l'École nationale d'architecture et d'urbanisme (Carthage, Tunisie), délivrée par le Conseil canadien de certification en architecture en date du 24 février

2006 et portant le numéro 2003-13692;

- délivré un permis d'exercice à Mourad Bendjennet et inscrit son nom au tableau de l'Ordre.

Réglementation

- accordé au secrétaire de l'Ordre le mandat d'analyser le deuxième alinéa de l'article 33, le deuxième alinéa de l'article 40 et l'article 72 du nouveau Code de déontologie des architectes et de soumettre ses recommandations.

Discipline

- nommé Marius Bouchard, architecte, membre du conseil de discipline.

Exercice illégal

- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession ou utilisation de plans illégaux pour construire.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ

- recommandé au conseil d'administration de nommer Claude Jean, architecte, observateur au conseil d'administration du Fonds des architectes;
- convenu que le Fonds des architectes expose les activités de formation et de prévention qu'il a mises de l'avant.

Inspection professionnelle Formation continue Aide à la pratique

- nommé Lyse Gélinas, André Lavoie, Marie-France Bélec et Lucie Babin membres du comité des techniques et bâtiments durables;
- convenu de rencontrer le comité de la formation continue afin de discuter des objectifs qui pourraient être fixés pour le programme de formation continue de l'Ordre.

AFFAIRES PUBLIQUES RELATIONS EXTERNES

- approuvé l'entente de représentation commerciale entre l'Ordre et la firme Communications Publi-services;
- adopté la Trousse médias 2012 présentée par la firme Communications Publi-services;
- autorisé une contribution financière de 5000 \$ à Migrating Landscapes Organizer pour le projet canadien retenu dans le cadre de la Biennale de Venise en architecture 2012;
- autorisé une contribution financière de 5000 \$ à Jacques Plante, architecte, pour la réalisation d'un ouvrage sur les bibliothèques, les centres d'archives, les cinémathèques et les médiathèques du Québec;
- autorisé une contribution financière de 10 000 \$ à l'événement Architecture en lumière 2012;
- approuvé la demande d'aide financière de l'Ordre au Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre;
- approuvé le protocole d'entente entre l'Ordre et le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois;
- autorisé la participation de l'Ordre à un groupe de travail de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- convenu d'accorder à un architecte le mandat de participer à la révision technique du contenu de la trousse à outils municipale en efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre mise sur pied par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie;
- appuyé le projet de traduction du manuel *Architectural Woodwork Standards* afin de privilégier l'utilisation du bois;
- convenu de transmettre aux architectes, par l'entremise du magazine *Esquisses*, une invitation à s'abonner gratuitement à la revue *Formes*;
- entériné la candidature de Maude Thériault, architecte, MBA, au titre de membre de l'une des cinq commissions du Conseil supérieur de l'éducation.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- recommandé au conseil d'administration d'adopter le budget 2012-2013 de l'Ordre;
- recommandé au conseil d'administration de l'Ordre de fixer à 810 \$ la cotisation annuelle 2013-2014 et d'établir à 75 % le seuil d'exemption de la cotisation annuelle pour les membres de 70 ans ou cumulant plus de 40 ans de pratique professionnelle;
- adopté des forfaits d'inspection professionnelle à titre de rémunération des inspecteurs contractuels;
- convenu de ne pas modifier les tarifs des jetons de présence pour l'exercice 2012-2013;
- convenu de revoir certaines modalités de l'entente avec ses représentants publicitaires pour les publicités dans *Esquisses*;
- recommandé au conseil d'administration de revoir à la baisse la contribution de l'Ordre à Mission Design;
- adopté le *Manuel de l'employé* de l'OAQ;
- maintenu la structure administrative du service de la formation continue et reporté la décision d'embaucher un directeur permanent pour la formation continue et l'aide à la pratique;
- convenu de confier à Caroline Lajoie, architecte, le mandat de faire un inventaire de la formation offerte au Québec pour les architectes, d'évaluer les offres de formation reçues à l'Ordre et de développer le programme de l'Ordre en collaboration avec le comité de la formation continue;
- confié à Alain Letuvé, architecte, un mandat contractuel de responsable de l'inspection professionnelle;
- autorisé la création de trois nouveaux postes permanents, à plein temps, soit ceux de syndic adjoint, d'adjointe aux communications et d'adjoint à la direction générale;
- autorisé le renouvellement du régime d'assurance collective des architectes avec Groupe Conseil SD, aux mêmes taux, jusqu'au 30 septembre 2012;

- convenu de mener un sondage auprès de tous les participants au régime d'assurance collective des architectes afin d'évaluer leur satisfaction et de pouvoir se prononcer sur le maintien d'un tel régime;
- convenu de mettre en œuvre les recommandations de Maggy Appolon, architecte, pour sécuriser le siège social de l'Ordre.

LE 420, RUE MCGILL

- confié à Maggy Appolon, architecte, le mandat d'effectuer une analyse comparative des coûts d'acquisition du 420, rue McGill et des investissements qu'exigerait le maintien du siège social de l'Ordre au 1825, boulevard René-Lévesque Ouest;
- convenu de présenter le projet d'acquisition et de déménagement du siège social de l'Ordre aux membres pendant le Forum des architectes 2011 et, par la suite, au cours d'une tournée régionale à l'été 2011;
- convenu de faire adopter une série de résolutions détaillées par le conseil d'administration pour finaliser le projet d'acquisition et de déménagement du siège social de l'Ordre au 420, rue McGill;
- accordé à la firme d'architectes Provencher Roy le mandat de faire un croquis de l'aménagement du troisième étage du 420, rue McGill;
- confirmé le mandat de Société Logique relativement à l'évaluation de la performance en accessibilité universelle du 420, rue McGill et à la proposition de solutions afin de rendre accessible l'entrée principale de l'immeuble;
- recommandé au conseil d'administration de reporter le déménagement du siège social de l'Ordre afin de permettre au Fonds des architectes d'emménager au 420, rue McGill en juillet 2012;
- confié au secrétaire de l'Ordre le mandat de désigner une firme d'avocats qui produira un avis juridique indépendant et intègre statuant sur la légalité de la démarche d'acquisition du 420, rue McGill et de la transaction.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

IL ÉTAIT UNE FOIS LE 420, RUE MCGILL

L'année 2011-2012 a été marquée par de nombreuses réalisations et un grand projet : celui de l'acquisition du 420, rue McGill, à Montréal. C'est en effet à cette adresse que l'Ordre et le Fonds des architectes aménageront leurs nouveaux bureaux. Alors que le Fonds pourra prendre possession des lieux dès l'été 2012, l'Ordre prévoit emménager en juillet 2013.

Il y a longtemps que l'Ordre discutait de son déménagement dans des lieux qui seraient plus fonctionnels que ceux du 1825, boulevard René-Lévesque Ouest. Cette question s'est posée pour la première fois il y a plus de 30 ans. Au fil des ans, les différents conseils d'administration qui se sont succédé ont tour à tour constaté l'absence de fonctionnalité du bâtiment actuel, acquis au début des années 1960. Au début de l'exercice, l'Ordre a demandé une estimation des coûts nécessaires à la mise aux normes et aux travaux d'amélioration. Au terme de cette évaluation, qui en venait à la conclusion de la nécessité de travaux considérables, le conseil d'administration a résolu d'opter pour le déménagement.

Pour rendre le projet réalisable, l'Ordre s'est adjoint toutes les ressources nécessaires. Une équipe multidisciplinaire – architectes, ingénieurs, maçons, avocats, comptables agréés, expert immobilier –, constituée au cours du printemps et de l'été 2011, a permis de franchir une à une les étapes qui nous ont menés à la création d'une société en commandite (Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme) et à la signature des documents contractuels, le 8 décembre 2011.

Sur le plan politique, le dossier a été difficile. Après une assemblée générale et une tournée des régions organisées pendant l'été 2011 et

au cours desquelles la majorité des membres présents appuyaient le projet et accordaient un vote de confiance aux administrateurs de l'Ordre, un mouvement d'opposition s'est manifesté à l'automne 2011. L'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2011 a refusé la cotisation supplémentaire de 50 \$ par membre pendant cinq ans proposée par le conseil d'administration (CA) pour financer le projet. Cette décision a obligé l'Ordre à revoir ses budgets et à convenir de mesures pour récupérer le manque à gagner. Quelques jours plus tard, un peu plus d'une centaine de membres demandaient au CA de surseoir au projet et de convoquer une assemblée générale extraordinaire, qui a eu lieu le 17 décembre. Cependant, étant donné les impacts sur les plans civils et contractuels qu'aurait eus pour l'Ordre une mise en suspens du projet, le CA a malgré tout autorisé la passation des documents contractuels. L'Ordre a pris cette décision après mûre réflexion et après avoir consulté ses conseillers juridiques. L'assemblée du 17 décembre a été très mouvementée. Ces aléas, bien qu'ils fassent partie de la réalité des ordres professionnels, ont eu un effet déstabilisant sur l'OAQ et sur son personnel, à qui il revient de mettre en œuvre les décisions du CA.

LOI SUR LES ARCHITECTES

Le dossier de la Loi sur les architectes est plus que jamais d'actualité. Au gré de l'évolution du projet de loi, l'Ordre a pris position auprès de l'Office des professions du Québec en lui communiquant deux documents de réflexion. Les principales demandes de l'Ordre concernent la superficie des bâtiments assujettis, l'obligation de surveillance des travaux et la clarification du champ d'exercice.

En outre, l'Ordre a convenu d'une orientation que pourrait prendre le règlement de délégation d'activités réservées. Concrètement, il a fallu évaluer jusqu'à quel point l'architecte peut utiliser les ressources et les compétences d'un collaborateur pour lui faire

réaliser une partie des activités qui lui sont réservées et à quelles conditions.

Puisque le volet de délégation d'activités réservées doit accompagner la nouvelle Loi sur les architectes, l'Ordre a dû se pencher sur cette question. Au cours de l'exercice 2012-2013, des discussions auront lieu avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour en arriver à une entente en matière de délégation d'activités réservées.

RÈGLEMENTATION

En ce qui a trait au Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société, les démarches auprès de l'Autorité des marchés financiers sont complétées. Pour entrer en vigueur, le règlement doit maintenant être approuvé par l'Office des professions du Québec et le gouvernement, ce qui nous permet de croire à l'aboutissement de ce dossier au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, le nouveau Code de déontologie des architectes est entré en vigueur le 6 octobre 2011, après un travail qui s'est échelonné sur plus de cinq ans.

Enfin, le nouveau Règlement sur l'inspection professionnelle des architectes a été transmis à l'Office des professions du Québec le 12 octobre 2011 pour approbation.

Au cours du prochain exercice, l'Ordre suivra de près la progression des dossiers de réglementation auprès de l'Office des professions. Parmi ceux-ci, mentionnons deux projets de règlement en matière d'admission à la profession, en traitement depuis décembre 2010.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2012-2015

Le conseil d'administration et les chefs de service de l'Ordre ont entrepris les travaux liés à la planification stratégique, au cours desquels ils ont défini les valeurs et les orientations qui guideront les actions de l'organisation durant les prochaines années.

Plus précisément, ils ont discuté des besoins et des attentes des membres et du public, des ressources et des contraintes, de la mission et des éléments distinctifs qui devraient être retenus pour faire de l'Ordre une référence parmi les ordres professionnels québécois et en matière d'architecture au Québec. Le plan stratégique 2012-2015 sera adopté au début du prochain exercice.

AFFAIRES PUBLIQUES

La présence de l'Ordre dans les médias et dans les débats publics est toujours aussi marquée. Les inondations en Montérégie, l'avenir du Parc olympique, le dépôt du rapport Duchesneau sur la collusion dans l'industrie de la construction routière au Québec, le plan métropolitain d'aménagement et de développement, le nouvel amphithéâtre de Québec, la mise sur pied de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction : l'architecture et l'aménagement ont occupé une large place dans l'espace public en 2011-2012. Dans une optique de protection du public et de valorisation de la qualité de notre cadre bâti, l'Ordre a pris position sur chacune de ces questions d'actualité.

ExAC : UN SUCCÈS RENOUVÉ

La quatrième édition de l'Examen des architectes du Canada (ExAC) a eu lieu les 7 et 8 novembre 2011. Cette année, 598 candidats à l'exercice de la profession ont passé l'examen au Canada : un record! Les candidats québécois étaient au nombre de 248. Le succès de l'ExAC ne se dément pas et l'Ordre en est très fier.

FORMATION CONTINUE

Les orientations de l'Ordre en matière de formation continue feront l'objet d'une analyse au cours de l'exercice 2012-2013. Étant donné l'ouverture aux activités de formation offertes par les fournisseurs externes, l'OAQ se questionne sur la pertinence de continuer

à concevoir et mettre en œuvre des activités de formation. Les services d'une consultante avaient été retenus pour procéder à cette analyse, mais elle s'est malheureusement désistée.

RESSOURCES HUMAINES

Grâce à l'aide financière d'Emploi-Québec, l'Ordre continue d'améliorer la qualité de la gestion de ses ressources humaines. L'année a été marquée par la mise en œuvre du nouveau *Manuel de l'employé*. Cet outil permet à l'Ordre de faciliter l'intégration de ses nouveaux employés et de mobiliser l'équipe autour d'objectifs communs. L'établissement d'objectifs de même que l'évaluation basée sur le rendement et l'atteinte de résultats sont dorénavant appliqués à l'Ordre.

Parmi les changements apportés au cours de l'exercice, notons l'arrivée de l'architecte Alain Letuvé à titre de responsable de l'inspection professionnelle. Il est embauché sur une base contractuelle et à temps partiel. Il succède à Alain Lafleur, qui occupait ce poste à plein temps depuis 12 ans. Alain Letuvé sera assisté d'une adjointe à plein temps, alors que celle-ci était auparavant à temps partiel.

Un poste d'adjoint à la direction générale et un poste d'adjointe aux communications ont également été créés.

DOSSIERS CANADIENS ET INTERNATIONAUX

Le programme canadien de reconnaissance des architectes de l'étranger avec une vaste expérience (AÉVE / Broadly Experienced Foreign Architects – BEFA) a considérablement évolué au cours de l'exercice. Ce programme, développé par les ordres canadiens, sera mis en œuvre par le Conseil canadien de certification en architecture.

À ce jour, le projet en est au stade expérimental. Les ordres d'architectes du Canada ont recruté des candidats qui participeront au projet pilote ainsi que des architectes qui



agiront comme évaluateurs. Les évaluations sont faites sur la base d'un portfolio et d'une entrevue dirigée, menée par trois architectes d'expérience formés en ce sens.

L'Ordre prend en charge de plus en plus de dossiers au sein du regroupement des ordres d'architectes du Canada. Celui concernant l'inclusion de l'Architectural Institute of British Columbia à l'ExAC a d'ailleurs refait surface et nous espérons conclure une entente au cours de l'exercice 2012-2013.

Sur le plan international, l'Ordre s'est également intéressé au projet d'accord Canada-Europe. À titre de délégués du comité des relations internationales canadien, le président et le directeur général ont rencontré le Conseil des architectes d'Europe, le 21 mars 2012, à Bruxelles, pour faire avancer la discussion en vue d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle Canada-Europe. Ce projet est rendu possible grâce à l'appui du ministère des Relations internationales et à celui du Fonds d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO), administré par l'Office des professions du Québec.

ARCHITECTURE EN LUMIÈRE

Depuis quelques années, en collaboration avec le Centre Canadien d'Architecture, l'OAQ organisait l'événement Architecture en lumière. Au cours de l'exercice, une marque de commerce a été enregistrée par la consultante de l'Ordre au profit de son entreprise. L'OAQ a convenu de ne pas

contester l'inscription faite et de maintenir sa participation financière pour 2012.

LES FINANCES

Malgré des résultats moins intéressants qu'au cours des deux derniers exercices, les finances de l'Ordre demeurent bien contrôlées. En plus du vice-président trésorier et du directeur général, l'Ordre compte sur les services d'un comptable agréé qui agit à titre de contrôleur contractuel. Au 31 mars 2012, l'Ordre clôture avec un déficit de quelque 118 000 \$. Ce déficit circonstanciel est essentiellement dû à l'acquisition du 420, rue McGill jumelé au report de la vente du siège social actuel. La vente de cet édifice, situé au 1825, boulevard René-Lévesque Ouest, permettra de rétablir la situation au cours du prochain exercice. De plus, comme plusieurs ordres professionnels, l'OAQ a vu sa contribution au Fonds des services de santé revue à la hausse par rapport aux années antérieures. Les arrérages réclamés sont de quelque 70 000 \$. Cette cotisation fait l'objet d'une contestation, mais l'Ordre doit en tenir compte dans ses états financiers.

Je tiens à remercier le personnel de l'OAQ pour la passion qui l'anime et pour les efforts qu'il déploie quotidiennement, ainsi que le président et le conseil d'administration pour leur confiance renouvelée.

Jean-Pierre Dumont

Directeur général et secrétaire



Maison-atelier du Moine urbain
Gabriel Rousseau architecte
Photos : Marcel Mueller



COMMUNICATIONS ET TI

OUTILS DE COMMUNICATION

L'année a littéralement commencé sur les chapeaux de roues avec le lancement du nouveau site Web, mis en ligne deux jours avant le début de l'exercice financier. Il n'est pas exagéré de parler d'un franc succès. L'achalandage est constant, et les services rendus par le site sont innombrables. L'inscription aux activités de formation, le paiement en ligne et le renouvellement de la cotisation font partie des indéniables avantages pour nos membres de bénéficier d'un site digne de ce nom. La diffusion de l'information s'en est trouvée grandement améliorée: calendrier, nouvelles, événements spéciaux (deux assemblées générales extraordinaires). De nombreux services de l'Ordre ont pu constater une diminution des demandes téléphoniques grâce à la qualité de la formation disponible en ligne. Un site Web vivant et en constante évolution demande évidemment beaucoup d'attention, ce qui explique l'arrivée, en juillet, d'une nouvelle adjointe aux communications. Tout au long de l'année, nous avons travaillé à améliorer le site, et nous allons poursuivre dans cette direction.

Le bulletin *Élévation* a subi une cure de jouvence depuis qu'il est réalisé avec le même outil de gestion de contenu que le site, et les difficultés éprouvées précédemment sont maintenant chose du passé. Le nouveau site nous a aussi permis de mieux utiliser le bulletin, qui est le seul outil de communication à notre disposition pour tout ce qui doit être diffusé rapidement. Un autre bulletin a été mis sur pied afin de mieux informer les membres sur la formation continue et les offres d'emploi.

Le magazine *Esquisses* a poursuivi sa progression et acquis une notoriété enviable. Notons que le dossier Architecture et santé, publié dans le numéro d'été 2011, est en nomination aux Grands Prix 2012 de l'Association québécoise des éditeurs de magazines. Les autres finalistes dans la même catégorie sont les magazines *Québec Science* et *Protégez-vous*. Bien que son objectif premier demeure d'informer les membres de l'Ordre, le ma-

gazine sert aussi à documenter les différentes prises de position de l'Ordre, ce qui a été mis en évidence dans les dossiers sur la commande publique et sur le Parc olympique. Si la qualité du magazine n'est pas étrangère à la hausse de ses revenus de commandite, l'embauche d'une firme spécialisée a clairement aidé à tirer profit de ses avantages.

Nous parlons rarement du rapport annuel dans un rapport annuel. Faisons exception à la règle pour préciser que nous avons demandé à nos vérificateurs de changer leur façon de livrer les états financiers de l'Ordre pour publication dans ledit rapport. Nous diminuons ainsi grandement les risques d'erreur.

ÉVÉNEMENTS

Le Forum des architectes a, lui aussi, été couronné de succès, et le nombre de participants a franchi le cap des 300, alors que l'offre de formation était plus diversifiée que jamais. La conférence sur le fibrociment et la table ronde sur l'état de l'architecture au Québec affichaient complet. Nos conseillers publicitaires ont réussi un tour de force en vendant une vingtaine de kiosques en moins de six semaines, ce qui a contribué à la rentabilité de l'événement. Cette réussite nous a encouragés à préparer un événement de plus grande envergure pour le prochain exercice et, afin de bien marquer le coup, nous l'avons renommé congrès.

Le dossier du déménagement du siège social nous a tenus fort occupés. Outre l'organisation de la tournée du président de l'Ordre, nous avons eu à préparer deux assemblées générales extraordinaires dans des délais records, en plus d'assurer les nombreuses communications reliées à ces deux événements.

Après une première année exceptionnelle et une deuxième fort étonnante, la troisième année de remise des permis suivant l'entrée en vigueur du nouvel examen a été un peu moins surprenante : il y a toujours autant de monde, mais nous sommes désormais habitués. Les quelque 200 nouveaux architectes ont reçu leur permis des mains du président sur le parquet de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le traditionnel cocktail qui vise à remercier nos précieux collaborateurs a été tenu cette

année à l'hôtel Opus. Parmi les très nombreux participants, nous avons eu l'honneur de recevoir le président de l'Office des professions, Jean Paul Dutrisac, et la fondatrice du Centre Canadien d'Architecture, Phyllis Lambert.

AFFAIRES PUBLIQUES

S'il fut un temps où les rares appels de journalistes que nous recevions étaient destinés au syndic, cette époque est bien révolue. Comme pendant l'exercice précédent, les médias ont sollicité le président de l'Ordre à de multiples reprises en 2011-2012, et le service des communications continue de lui fournir une documentation adéquate afin de lui permettre d'accomplir son travail avec rigueur. Parmi les grands dossiers qui ont attiré l'attention, il y a bien sûr eu celui de la reconstruction en zone inondable à la suite des crues exceptionnelles en Montérégie ou encore celui de l'amphithéâtre de Québec, à saveur plus polémique.

Sans être exhaustive, la liste qui suit dresse un portrait de la diversité des interventions de l'Ordre qui ont été préparées avec la collaboration du service des communications :

- Mémoire dans le cadre de la consultation publique visant à préparer le Plan d'action contre les changements climatiques (PACC) 2013-2020
- Avis à la réglementation du bâtiment sur le nouveau règlement sur l'efficacité énergétique
- Participation à la consultation sur l'avenir du Parc olympique à la demande du comité
- Demande d'un concours international d'architecture et d'ingénierie pour le pont Champlain
- Mémoires et interventions sur le plan métropolitain d'aménagement et de développement
- Entrevue sur la construction écologique au canal Savoir
- Panel sur les valeurs culturelles et la perception de l'architecture des étudiants de l'Université de Montréal
- Conférence au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) sur le Plan Nord

- Conférence à la Journée sur l'industrie de la préfabrication, l'architecture et le Nord

Enfin, dans le dossier de la Loi sur les architectes, qui devrait connaître son dénouement au cours du prochain exercice, le service des communications a apporté son soutien à la direction générale, notamment en recherche et en rédaction d'argumentaire.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Après avoir été légèrement retardé par le départ de l'employé à qui on l'avait confié, le dossier de la refonte du système de gestion des membres de l'Ordre a été transféré à la direction des communications. Une chargée de projet s'est emparée du dossier afin de préparer l'appel d'offres qui permettra de retenir une firme chargée de concevoir le

système, que nous souhaitons mettre en place avant la fin de l'exercice. Rappelons qu'en plus de faciliter le travail de la permanence, le nouveau système permettra notamment d'améliorer la section réservée aux membres et aux stagiaires sur le site Web de l'Ordre.

Même si le parc informatique de l'Ordre est relativement stable depuis trois ans, des pépins occasionnels nous ont forcés à nous questionner sur la stabilité du réseau. Nous avons donc entamé un processus d'évaluation afin de planifier à moyen et à long terme le développement du parc informatique, ainsi que sa sécurité.

ENFIN

L'exercice 2011-2012 était le troisième exercice complet depuis l'arrivée d'une nouvelle équipe à la direction de l'Ordre. Pendant ces trois an-

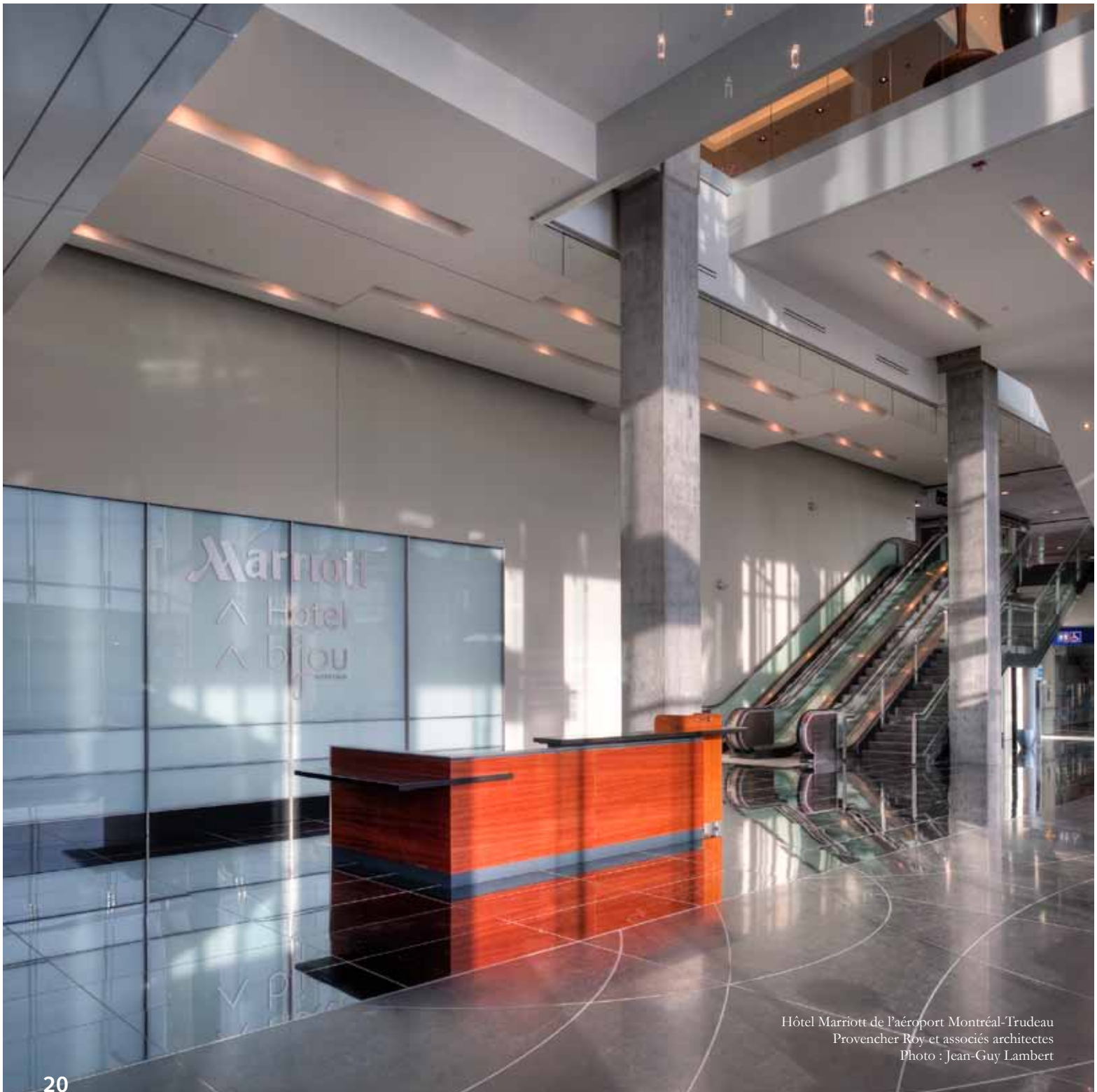
nées, nous avons repensé et remanié l'ensemble des outils de communication de l'Ordre. Nous possédons aujourd'hui des médias de qualité, que nous devons continuellement faire évoluer. Et maintenant que les fondations sont coulées, nous sommes prêts à franchir la prochaine étape, ainsi formulée dans les orientations stratégiques 2012-2015 : faire de l'Ordre une référence dans le domaine de l'architecture et parmi les ordres professionnels. Il y a beaucoup de pain sur la planche, mais le service des communications et des technologies de l'information a la chance de pouvoir compter sur une équipe extrêmement compétente, dont les membres dévouées se complètent à merveille.

Pierre Frisko

Directeur des communications et des TI



RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES



Hôtel Marriott de l'aéroport Montréal-Trudeau
Provencher Roy et associés architectes
Photo : Jean-Guy Lambert

COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation du règlement de même que sur ses modalités d'application.

PRÉSIDENT

Jean Peters

MEMBRES

Jonathan Bisson

Marc Chadillon

Normand Desgagnés

Juan Vargas

SECRÉTAIRE

Carole Giard, registraire

Cette année encore, le comité remarque que l'Examen des architectes du Canada (ExAC), qui en est à sa quatrième édition, a incité plusieurs stagiaires à poursuivre le processus d'accès à la profession qu'ils avaient abandonné il y a quelques années. Malgré une légère baisse, le nombre de demandes de permis d'exercice demeure tout de même environ trois fois plus élevé qu'à l'époque de l'examen nord-américain.

Le fait marquant de l'exercice 2011-2012 est la réception de 25 demandes d'étude de dossier présentées par des architectes français souhaitant se prévaloir de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) conclu avec le Conseil national de l'Ordre des architectes de France. Les dispositions réglementaires qui le rendent applicable sont entrées en vigueur quelques semaines avant le début du nouvel exercice. En cours d'année, 18 architectes ont été inscrits au tableau de l'Ordre en vertu de l'ARM France-Québec. Une seule demande a été refusée, le demandeur n'étant pas titulaire d'un titre de formation obtenu sur le territoire français.

Par ailleurs, le nombre de demandes de permis temporaire ou d'autorisation spéciale a triplé depuis trois ans. La réalisation de grands projets en partenariat public-privé (PPP) n'est pas étrangère à cette hausse. Les architectes de l'extérieur du Québec collaborant à ces grands projets doivent obtenir

les permis d'exercice nécessaires. La structure complexe de certains PPP complique la tâche du comité d'admission. Certains demandeurs éprouvent des difficultés à obtenir toutes les pièces justificatives exigées, ce qui mène à un refus de la demande ou à un report de la décision. Il arrive que le comité doive obtenir l'opinion du syndic de l'Ordre pour s'assurer de la conformité du contexte de pratique.

Le comité a étudié 1299 dossiers au cours de ces huit réunions, soit une moyenne de 162 dossiers par réunion :

- Demandes de permis d'exercice et d'inscription au tableau : 141
- Demandes de permis temporaire ou d'autorisation spéciale : 22
- Demandes d'admission au stage : 142
- Rapports de stage : 948
- Demandes d'étude de dossier en vertu de l'ARM France-Québec : 25
- Rapports de stage d'adaptation pour les architectes de France : 10
- Demandes de reconnaissance de l'expérience d'architectes formés à l'étranger : 8
- Demandes de réinscription au tableau de l'Ordre à la suite d'une cessation d'exercice de plus de cinq ans : 3

Carole Giard
Registraire

BUREAU DU SYNDIC

Le syndic de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des réglementations qui en découlent. La fonction de syndic est réglementée par le Code des professions.

Sur le plan de la réglementation, l'exercice 2011-2012 fait figure de période charnière. En effet, un nouveau Code de déontologie est entré en vigueur le 6 octobre. Ce nouveau code tient compte du nouveau règlement sur l'exercice de la profession en société qui entrera en vigueur en juin 2012. Par ailleurs, plusieurs autres règlements sont actuellement en révision : l'Ordre veut s'assurer de les adapter à la pratique de l'architecture, sans cesse en évolution.

L'année 2011-2012 a aussi été marquée par une sollicitation accrue du bureau du syndic, tant par le public que par les membres. Les échanges qui en ont découlé, fort positifs, ont permis de faire connaître davantage l'aspect préventif des interventions du syndic.

TABLEAU 1 ■ INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DU BUREAU DU SYNDIC ET DU DÉPÔT DE PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

CODE OU RÈGLEMENT	ARTICLE	INFRACTION	NOMBRE DE DOSSIERS
Code des professions	59.1	Tenir des propos abusifs à caractère sexuel alors que le professionnel est en autorité auprès d'un(e) stagiaire	1
	59.2	Poser un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	2
	112-114	Tromper le syndic dans son enquête ou l'enquêteur dans son inspection	25
Code de déontologie	3.01.02	Ne pas s'abstenir d'exercer dans des conditions pouvant compromettre la qualité de ses services	2
	3.02.05	Donner un avis sans avoir une connaissance complète des faits	2
	3.03.01	Ne pas faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable	1
	3.03.05	Cesser d'exercer sans donner un préavis de délaissement et sans s'assurer que cette cessation de service n'est pas préjudiciable à son client	1
	3.05.03	Se placer en conflit d'intérêts par rapport aux intérêts de son client	1
	3.05.06	Partager ses honoraires avec une personne qui n'est pas membre de l'Ordre ou les lui remettre	114
	3.05.08	Ne pas conclure d'entente concernant ses services professionnels directement avec son client	62
	4.02.01a)	Apposer son sceau et sa signature sur des plans qui n'ont pas été préparés dans le bureau de l'architecte, soit par l'architecte même ou sous sa direction et sa surveillance	218
	4.02.01h)	Participer ou contribuer à l'exercice illégal de la profession	184
	4.03.02	Ne pas répondre dans les plus brefs délais aux demandes du syndic	3
Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux	2.01a)	Ne pas tenir un registre conforme à la réglementation	2
	2.01b)	Ne pas tenir ses dossiers conformément à la réglementation	215

L'exercice 2011-2012 s'est amorcé avec 73 dossiers actifs, auxquels se sont ajoutés 78 nouveaux dossiers. Au cours de l'exercice, 65 dossiers ont été fermés.

Grâce au pouvoir de conciliation que lui confère le Code des professions, le bureau du syndic a ouvert, traité et fermé 35 des 78 dossiers ouverts en 2011-2012, à la satisfaction des demandeurs d'enquête et des membres. Parmi les 30 autres dossiers fermés pendant la dernière année, 17 comprenaient des infractions réglées en conciliation.

L'exercice se termine donc avec un total de 86 dossiers actifs répartis ainsi :

TABLEAU 2 ■ RÉPARTITION DES DOSSIERS ACTIFS

ANNÉE	DOSSIERS ACTIFS	ENQUÊTE	DISCIPLINE
avant 2006			0
2006	1	1	0
2007	2	0	2
2009	12	11	1
2010	22	21	1
2011	43	40	3
Total	86	75	11

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Onze nouvelles plaintes déposées au conseil de discipline s'ajoutent aux 11 dossiers de plainte déjà actifs en début d'année. De ces 22 dossiers disciplinaires, 11 ont été fermés, ce qui laisse autant de dossiers actifs à la fin de l'exercice, dont 6 sont dans l'attente d'une décision du conseil de discipline.

Pierre Collette
Syndic



CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline rend des décisions relativement à toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le conseil siège en division de trois membres, soit le président avec deux architectes. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

PRÉSIDENT

M^e Jean-Guy Gilbert

MEMBRES

Gilles Côté

Jacques Delorme

Benoît DeMontigny

Pierre Fournier

Jean Lalanne

Jean-Charles Martineau

Réjean Martineau

Jacques Parenteau

Michel Roy

Jean-Claude Zérounian

GREFFIERS À L'AUDIENCE

M^e Geneviève Bertrand

M^e Pascal Côté

M^e Maria Gagliardi

M^e Caroline Leblanc

M^e Geneviève Sauser

N° DOSSIER	DATE DE LA PLAINTE	NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES	DATE D'AUDITION DÉSISTEMENT	DATE DE LA DÉCISION	DÉCISION
03-10-0106	10-03-09	TD 3.04 CP 59.2 SF 2 CD 4.03.03; 5.01.02; 5.01.03	10-10-05 11-02-10 11-05-09	11-07-06	Retrait de la plainte
03-10-0109	10-05-18	CD 3.05.06; 4.01.01a)	10-10-29	11-04-11	Culpabilité et sanction
03-10-0110	10-11-30	CP 59.2 CD 3.03.05; 3.05.03; 3.06.05	11-03-23	11-07-06	Culpabilité et sanction
03-10-0111	10-09-28	CD 3.05.08; 4.02.01a); 4.02.01h); 4.03.03; 4.03.05 CP 59.2	10-10-19	11-04-07	Culpabilité et sanction
03-10-0113	11-01-12	TD 3.01.2) CD 3.01.02; 3.05.06; 5.03.01; 5.03.02; 4.02.01a); 4.02.01h) CP 59.2	11-03-09	11-06-13	Culpabilité et sanction
03-10-0114	11-01-12	TD 3.01.2) CD 3.01.02; 3.05.06; 5.03.02; 4.02.01a); 4.02.01h) CP 59.2	11-03-09	11-06-13	Culpabilité et sanction
03-10-0117	10-11-30	CD 4.03.02 CP 114	11-10-13 11-11-04	11-08-23 12-02-06	Culpabilité et sanction
03-11-0118	11-02-03	CD 3.05.08; 4.02.01 a) et 4.02.01h) CP 59.2	11-05-25	11-08-23	Culpabilité et sanction
03-10-0119	11-01-24	CD 3.02.01 CP 59.1; 59.2	11-04-15 11-06-(8-9) 11-12-02	11-10-13 ; À venir	Culpabilité
03-11-0120	11-03-03	CD 4.02.01 a) ; 4.02.01a) ; 4.02.01 h) TD 2.01b) CP 59.2; 144; 122	11-08-23 11-10-25 12-01-26	12-03-15	Culpabilité et sanction
03-11-0121	11-03-03	CD 3.05.06; 4.02.01 a) et 4.02.01 h) CP 59.2	11-07-04	11-12-09	Culpabilité et sanction
03-11-0112	11-04-19	CD 4.03.02; 3.05.08; 4.02.01a) ; 4.02.01h) ; 3.01.01b) ; 3.01.02 CP 59.2; 114; 144 TD 2.01b)	11-05-04 11-06-01 11-06-21	11-11-25 12-02-08	Culpabilité et sanction; Rectification de décision
03-11-0122	11-06-07	CD 3.02.05; 4.02.01a) ; 3.05.08; 4.02.01h) TD 2.01a) ; 2.01b)	11-11-21 11-12-21	12-03-08	Culpabilité et sanction
03-11-0123	11-05-18	CD 4.02.01a) ; 4.02.01h) CP 59.2	11-08-18	11-12-15	Culpabilité et sanction
03-11-0124	11-10-25	CD 3.02.05; 3.01.02; 3.03.01 TD 2.01b)	12-03-29	À venir	À venir
03-11-0126	11-07-20	CD 4.03.02 CP 114	11-12-08 12-02-22	À venir	À venir
03-11-0127	11-07-20	CD 4.03.02 CP 114	11-10-11	11-12-12	Culpabilité et sanction
03-11-0128	11-10-03	CD 4.02.01 a) ; 4.02.01h) ; 3.05.06 CP 59.2 TD 2.01b)	12-01-23	À venir	À venir
03-11-0129	11-09-06	CD 4.03.02 CP 114	12-01-25	12-02-20	Culpabilité et sanction
03-11-0130	11-10-05	CP 114 CP 59.2	12-04-2	À venir	À venir
03-11-0132	12-02-28	CD 4.02.01a) ; 4.02.01h) CP 59.2 TD 2.01b)	12-03-29	À venir	À venir
03-11-0134	12-01-25	CD 4.03.02 CP 114	À venir	À venir	À venir
03-12-0131	12-03-02	CD 3.01.01; 3.02.01 CP 59.2	À venir	À venir	À venir

CP : Code des professions CD : Code de déontologie des architectes TD : Règlement sur la tenue des dossiers SF : Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

MEMBRES

Fernand Tremblay
Michael G. Werleman

ADMINISTRATEUR NOMMÉ PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

France Maltais

GREFFIÈRE À L'AUDIENCE

Geneviève Simard

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2011	2
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2011-2012	2
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2011-2012	2
1. Conclu qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	2
2. Suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la pertinence de porter plainte	0
3. Conclu qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggéré la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, déterminera s'il y a lieu de porter plainte	0
4. Suggéré au syndic de confier le dossier au comité d'inspection professionnelle	1
DÉSISTEMENT À UNE DEMANDE DE RÉVISION	0
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2012	0

CONCILIATION DES COMPTES ET ARBITRAGE

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à réduire les frais et permettre le règlement par transaction des différends relatifs aux honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

CONCILIATEURS ET ARBITRES

Pierre Collette
René Crête
René Lagacé

SECRÉTAIRE

Geneviève Simard

CONCILIATION

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2011	20
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2011-2012	20
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2011-2012	20
1. Différends réglés à l'étape de la conciliation	10
2. Différends soumis à l'arbitrage	2
3. Différends non réglés à la conciliation	2
4. Désistements	2
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2012	4

ARBITRAGE

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2011	2
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2011-2012	2
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2011-2012	1
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2012	1

ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la Loi sur les architectes dans l'ensemble du territoire du Québec. Il sensibilise le public au respect de la loi et il élabore les programmes de prévention nécessaires. Il procède à des enquêtes et, au besoin, il recommande à l'Ordre d'entamer des procédures judiciaires.

Durant l'exercice 2011-2012, l'Ordre a acheminé aux municipalités des exemplaires d'un dépliant visant à informer les citoyens des exigences de la loi. L'Ordre a également répondu à un grand nombre de demandes d'information concernant l'application de la loi, certaines provenant d'inspecteurs municipaux.

Pierre angulaire du secteur de l'exercice illégal, la vérification de chantiers occupe une part notable du travail de l'enquêteur. Cette année, l'Ordre a mené des vérifications sur plusieurs chantiers de construction préalablement ciblés, sélectionnés dans plusieurs régions du Québec, afin de vérifier si les plans de travaux d'architecture utilisés pour la construction avaient été produits par des architectes quand la loi l'exigeait. Lorsqu'il a constaté des infractions, l'Ordre a déposé des plaintes devant la Cour du Québec.

Les tableaux ci-contre résument ces activités de contrôle et les résultats obtenus. Une statistique intéressante en ressort : sur 157 chantiers ayant fait l'objet d'une enquête, cinq ont été considérés par l'Ordre comme étant en infraction à la loi, ce qui représente un taux de 3,2 %.

Par ailleurs, parmi les plaintes déposées par l'Ordre devant la Cour du Québec, huit l'ont été contre d'ex-membres, et une contre un ex-stagiaire.

Claude Bonnier
Enquêteur

Les tableaux 1 et 2 résument les activités d'enquête effectuées pendant l'exercice.

TABLEAU 1 ■ CHANTIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

N°	RÉGION	NOMBRE DE CHANTIERS
01	Bas-Saint-Laurent	11
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	11
03	Capitale-Nationale	5
04	Mauricie	4
05	Estrie	7
06	Montréal	9
07	Outaouais	5
08	Abitibi-Témiscamingue	9
09	Côte-Nord	6
10	Nord-du-Québec	1
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5
12	Chaudière-Appalaches	0
13	Laval	8
14	Lanaudière	11
15	Laurentides	21
16	Montérégie	42
17	Centre-du-Québec	2
Total		157

TABLEAU 2 ■ RÉSULTATS DES PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

Plaintes faisant l'objet de l'obtention d'une reconnaissance de culpabilité par les défendeurs (entente à l'amiable)	13
Plaintes retirées (dans le cadre des ententes à l'amiable)	7
Plainte en attente d'un jugement	1
Plaintes pendantes devant la Cour du Québec	17
Amendes totales obtenues	28 810 \$

TABLEAU 3 ■ TYPES D'INFRACTIONS

	DOSSIERS RÉGLÉS	DOSSIERS NON RÉGLÉS
15a – Exercice illégal de la profession	1	3
15b – Utilisation illégale du titre	3	2
15c – Utilisation illégale de désignations	1	2
15d – Agir illégalement comme architecte	3	2
15e – Authentification illégale par sceau	1	3
17 – Utilisation illégale de plans non conformes à la loi	4	5
Total	13	16

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENTE

Emilie Martineau

MEMBRES

Paule Boutin (jusqu'au 24 janvier)
François Hogue
Robert Lacoste
Caroline Lajoie

OBSERVATEUR

Fernando Lozano

Le comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration quant au programme de formation continue des architectes. Dans le cadre de ses fonctions, le comité définit les besoins actuels et futurs des membres en matière de formation continue. Il détermine les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes. Le comité propose également la mise en œuvre de méthodes mobilisatrices pour assurer la plus grande participation des membres à ces activités.

À la fin des deux cycles de formation de l'exercice 2011-2012, la très grande majorité des architectes avaient complété leurs activités de formation. Seulement six architectes du précédent cycle pair et huit du précédent cycle impair ont été radiés pour manquement au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes. Comme ce bilan est positif, le comité a eu l'occasion de se pencher cette année sur les moyens de faire évoluer l'offre de formation continue.

Les recommandations du comité au conseil d'administration de l'Ordre ont contribué à la reconnaissance, à titre de formation dirigée, de toute activité structurée de type cours ou séminaire portant sur l'un ou l'autre des six grands thèmes indiqués au règlement. Dans le cadre de sa réflexion sur l'harmonisation nationale, le comité a aussi recommandé que les ordres des autres provinces ajoutent la « culture architecturale » à leurs grands sujets et que l'OAQ ajoute « environnement et énergie » dans la liste des sujets reconnus.

Des partenariats avec des organismes tels que le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec (CEBQ) ont été renouvelés et bonifiés. Par exemple, l'Ordre a participé à l'organisation de conférences mensuelles portant sur différents sujets d'actualité tels l'impact du nouveau Code national du bâtiment 2010 sur les produits de fenestration, donnée en octobre, et le troisième colloque CEBQ/OAQ sur l'enveloppe du bâtiment, tenu à Montréal en novembre 2011.

Le comité a aussi tenu compte des principales demandes d'indemnisation au Fonds des architectes afin de s'assurer que les activités de formation à caractère préventif organisées en collaboration avec le Fonds reflètent la pratique courante des architectes.

Présenté sous le thème « L'architecte en affaires », le Forum des architectes 2011 a permis de réunir quelque 300 membres au Palais des congrès de Montréal. Outre les conférences en lien avec le thème de l'événement, les activités de formation proposées couvraient une multitude de sujets. Dîners-conférences, tables rondes et visites ont complété l'offre de formation.

Enfin, le comité s'est aussi attardé aux demandes particulières des membres telles que la formation pendant le congé de maternité et l'inspection en tant que formation. Les demandes sujettes à interprétation font l'objet de discussions au sein du comité et des recommandations sont éventuellement soumises aux membres du conseil d'administration.

Des changements sont prévus pour le prochain exercice : en effet, le service et le comité de la formation continue souhaitent analyser en profondeur la pratique des architectes ainsi que leurs besoins. Le but est de cibler les activités de formation nécessaires au maintien des connaissances acquises à l'université et d'actualiser les compétences essentielles à la protection du public.

Emilie Martineau
Présidente



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle contrôle l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

PRÉSIDENT

Michel Gagnon

MEMBRES

Patrice Beauchemin, secrétaire

Marco Comtois

Claude Hamelin Lalonde

Lucie Lanthier

INSPECTEURS

Hubert Chamberland

Pierre d'Anjou

René Lagacé

Alain Letuvé, responsable

Au cours de l'exercice 2011-2012, trois inspecteurs contractuels ont effectué 103 visites d'inspection professionnelle auprès de 121 architectes dans les régions de Montréal, Québec, Laval et Laurentides, de la Montérégie et de l'Outaouais.

De ce nombre, 60 % n'avaient jamais fait l'objet d'une inspection, 34 % avaient reçu la visite d'un inspecteur il y a plus de sept ans et 40 % sont des nouveaux membres en pratique privée depuis moins de quatre ans. Notons aussi que 16 % d'entre eux, exerçant au sein d'organismes ou de sociétés, étaient exemptés de la souscription au Fonds des architectes.

Le comité d'inspection professionnelle a tenu neuf réunions durant l'année. Au cours de ces rencontres, 10 dossiers d'inspection ont été analysés, puis adressés au syndic. Pour sa part, le syndic a fait sept recommandations de visite.

Les objectifs à atteindre pour l'exercice en cours ont dû être révisés à la suite du départ de l'inspecteur de l'Ordre, Alain Lafleur, à la fin du deuxième trimestre. Le poste a été pourvu par l'embauche d'un responsable engagé sur une base contractuelle, Alain Letuvé, en février 2012. Ce dernier agissait déjà à titre d'inspecteur contractuel depuis 2004 et a été membre du comité d'inspection de 2004 à 2010. Enfin,

une adjointe administrative à plein temps a aussi été nommée.

En fin d'exercice, deux nouveaux types d'inspection ont été mis en place dans le cadre d'un projet pilote :

- Niveau 1, qui consiste à remplacer la visite de l'inspecteur par un entretien téléphonique. Ce modèle est notamment destiné à répondre aux besoins d'encadrement d'un architecte seul qui est en début de pratique, d'un membre assujéti, mais n'exerçant pas la profession de façon traditionnelle, ou d'un membre en fin de carrière ou pratiquant en région éloignée.
- Niveau 4, qui consiste à rencontrer en groupe un ensemble de membres à l'emploi d'une société ou d'un organisme public afin de cerner leurs différents profils et les particularités du contexte de leur pratique.

Ces deux nouveaux types d'inspection permettront d'intervenir auprès d'un plus grand nombre de membres malgré des effectifs et un budget limités.

Sur le terrain, les inspecteurs constatent une bonne collaboration des architectes. La réaction des membres au processus d'inspection est généralement très positive, la démarche étant perçue comme un bon encadrement de la profession et un balisage pertinent de la pratique. Les nouveaux membres que les inspecteurs ont rencontrés ont particulièrement apprécié le processus et ils ont souligné l'importance d'une première démarche d'inspection dès les premières années de fonctionnement d'un bureau.

Dans son bilan général de l'état de santé de la profession, le comité constate une augmentation significative de la relève et l'opinion très positive qu'entretiennent les membres des outils que l'Ordre met en place pour un meilleur encadrement de la pratique.

Cependant, la démarche d'inspection fait ressortir la présence et, dans certains cas, l'accroissement de problèmes récurrents :

- Le consentement des membres à proposer des services partiels à prix moindre encourage les donneurs d'ouvrage à perpétuer la

recherche de l'offre la plus basse, ce qui nuit grandement à la qualité et à la réputation de la profession.

- L'embauche de membres de l'Ordre en tant que salariés ou contractuels par des sociétés privées qui ne sont pas autorisées à poser des gestes dans le champ de pratique de la profession met en péril l'indépendance professionnelle de l'architecte.
- Il demeure très difficile pour l'architecte pratiquant dans le secteur privé d'obtenir du donneur d'ouvrage un mandat complet de réalisation du projet incluant une surveillance générale des travaux durant la période de construction.

D'autre part, les petites firmes d'architecture négligent encore trop souvent de s'afficher sur les sites de construction des projets qu'elles ont conçus, se privant ainsi d'une fenêtre publicitaire peu coûteuse qui favoriserait la promotion de leur firme et de la profession en général.

En conclusion, nous remarquons qu'entre avril 2011 et mars 2012, le nombre de membres de l'Ordre est passé de 3186 à 3351, ce qui représente une hausse de 165 membres. Afin d'atteindre l'objectif de couvrir l'ensemble des membres actifs sur une période de cinq à sept ans, le comité d'inspection professionnelle et son responsable devront continuer à parfaire les outils et les méthodes. Ils devront en outre recruter et former des inspecteurs en plus grand nombre et obtenir les budgets correspondants.

Michel Gagnon
Président

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 mars 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

RAYMOND CHABOT GRANT THORTON

S.E.N.C.R.L.

Bureau 2000

Tour de la Banque Nationale

600, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux membres de

Ordre des architectes du Québec

Téléphone : 514 878-2691

Télécopieur : 514 878-2127

www.rcgt.com

SOMMAIRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

29

ÉTATS FINANCIERS

PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS 30

SURPLUS CONSOLIDÉ 31

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 31

BILAN CONSOLIDÉ 32

NOTES COMPLÉMENTAIRES 33 - 37

RENSEIGNEMENTS

SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS

DÉTAIL DES CHARGES

PAR ACTIVITÉ 38 - 39

DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX 39

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des architectes du Québec, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2012 et les états consolidés des produits et charges, du surplus et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Montréal

Le 17 mai 2012

¹ CPA auditeur, CA permis n° A115879

PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012-2013	2011-2012	2011-2012	2010-2011
	Budget (non audité)	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	2 171 512	1 967 870	1 987 224	1 877 620
Inscriptions au tableau des membres	61 875	47 000	99 620	83 778
Examen des architectes du Canada	125 531	117 425	123 952	107 256
Inscriptions aux registres	82 500	106 500	124 721	131 416
Formation	500 000	679 649	556 744	705 432
Amendes disciplinaires	100 000	75 000	136 253	77 448
Contrôle de l'exercice illégal	16 000	16 000	27 732	26 143
Communications et publications	186 000	120 000	168 469	130 173
Commandites et contributions financières	165 000	125 000	118 792	53 805
Prix d'excellence en architecture	118 480	312 323	319 600	92 071
Contribution du Fonds d'assurance	10 000	35 000	25 000	35 000
Placements	3 934	1 967	6 496	
Autres produits	5 000	2 400	4 398	1 547
Revenus locatifs - 420 McGill	497 912		113 944	
	4 043 744	3 606 134	3 812 945	3 321 689
CHARGES				
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	244 263	220 514	263 343	227 669
Inspection professionnelle et aide à la pratique	225 943	260 662	214 413	158 962
Discipline	407 283	446 064	576 804	431 615
Admission	312 387	298 670	333 453	320 027
Formation continue	483 955	575 241	424 110	572 091
Contrôle de l'exercice illégal	178 543	153 077	179 317	165 103
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	377 257	385 215	405 181	244 820
Communications et événements spéciaux	870 942	682 237	826 747	625 025
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour	166 400	158 400	167 863	190 612
Concours	15 028	11 430	15 216	12 920
Techniques et bâtiments durables	3 800	2 840	3 924	8 667
Réglementation	31 680	46 680	28 193	43 209
Prix d'excellence en architecture	135 713	355 505	312 713	133 096
Dépenses locatives - 420 McGill	654 424		179 929	
	4 107 618	3 596 535	3 931 206	3 133 816
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(63 874)	9 599	(118 261)	187 873

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges consolidés.

SURPLUS CONSOLIDÉ

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2011-2012		
	Investi en immobilisations	Libre	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	281 138	720 957	1 002 095
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	175 764	(175 764)	
	456 902	545 193	1 002 095
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(139 546)	21 285	(118 261)
Solde à la fin	317 356	566 478	883 834

	2010-2011		
	Investi en immobilisations	Libre	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	231 607	582 615	814 222
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	101 849	(101 849)	
	333 456	480 766	814 222
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(52 318)	240 191	187 873
Solde à la fin	281 138	720 957	1 002 095

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2011-2012	2010-2011
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(118 261)	187 873
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	139 546	52 318
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)	539 758	181 479
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	561 043	421 670
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 264 942)	(101 849)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à demande	850 000	
Dette à long terme	2 260 599	
Remboursement d'emprunts	(21 421)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 089 178	
Augmentation de l'encaisse	385 279	319 821
Encaisse au début	1 120 972	801 151
Encaisse à la fin	1 506 251	1 120 972

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 2012

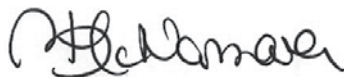
	2012	2011
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 506 251	1 120 972
Débiteurs (note 7)	353 658	301 643
Frais payés d'avance	91 804	77 794
	<u>1 951 713</u>	<u>1 500 409</u>
Immobilisations (note 8)	4 906 534	281 138
	<u>6 858 247</u>	<u>1 781 547</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	434 595	355 226
Produits reportés – Prix d'excellence	5 741	61 668
Produits perçus par anticipation	944 899	362 558
Emprunt à demande (note 9)	850 000	
Versements sur la dette à long terme	71 143	
	<u>2 306 378</u>	<u>779 452</u>
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 10)	2 168 035	
Solde de prix d'achat (note 11)	1 500 000	
	<u>3 668 035</u>	
	<u>5 974 413</u>	<u>779 452</u>
SURPLUS		
Investi en immobilisations	317 356	281 138
Libre	566 478	720 957
	<u>883 834</u>	<u>1 002 095</u>
	<u>6 858 247</u>	<u>1 781 547</u>

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil



André Bourassa, président



Bernard McNamara, vice-président

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2012

1 - STATUTS, NATURE DES ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre des architectes du Québec (« l'Ordre ») est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes. De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question d'intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 - BUDGET

Les montants présentés à l'état des produits et charges dans les colonnes Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Le budget 2011-2012 a été approuvé par le conseil d'administration le 18 mars 2011.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Principe de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de l'Ordre et de sa filiale détenue à 99,99 %, la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme S.E.C. créée au cours de l'exercice.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes et les renseignements supplémentaires y afférents. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des produits et charges, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents, s'il y a lieu.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Prêts et créances

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses et est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, s'il y a lieu.

Autres passifs financiers

Les comptes fournisseurs et charges à payer, l'emprunt à demande, la dette à long terme et le solde de prix d'achat sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, s'il y a lieu.

Constatation des produits

Méthode du report

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants:

Cotisations des membres

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2012

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Examen des architectes du Canada et formation

Les produits provenant de l'examen des architectes du Canada et de la formation sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens et les cours ont eu lieu.

Amendes disciplinaires et contrôle de l'exercice illégal

Les amendes disciplinaires et les produits de contrôle de l'exercice illégal sont constatés lorsque la décision est rendue et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Communications, publications et commandites

Les produits de communications, de publications et de commandites sont constatés lorsque le service est fourni.

Produits de location

L'Ordre constate ses produits de location selon les modalités prévues aux ententes, au fur et à mesure de la prestation des services.

Placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais généraux sont attribués aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des charges de salaires et des charges sociales de chacune des activités.

Le 1^{er} avril 2011, l'Ordre a modifié rétroactivement la clé de répartition des frais généraux et a retraité ses données comparatives. Antérieurement, l'Ordre répartissait les frais généraux en fonction d'une clé de répartition qui correspondait au prorata des charges de salaires et honoraires et des charges sociales de chacune des activités. L'Ordre estime que la nouvelle clé de répartition utilisée permet une répartition plus fiable des frais généraux.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	TAUX
Bâtiment	4 %
Bâtiment - 420 McGill	2,5 %
Mobilier et équipement	10 %
Ordinateurs et logiciels	25 %
Site Web	33 %

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers consolidés de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés à la note 12.

4 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS

Les frais généraux sont ventilés comme suit :

	2011-2012	2010-2011
	\$	\$
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	82 255	82 609
Inspection professionnelle et aide à la pratique	60 031	52 346
Discipline	174 593	136 490
Admission	139 915	135 516
Formation continue	80 343	139 085
Contrôle de l'exercice illégal	74 721	70 912
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	86 635	32 542
Communications et événements spéciaux	231 161	175 782
Concours	3 720	3 130
Techniques et bâtiments durables	149	119
Réglementation	71	4 674
Prix d'excellence en architecture	8 717	7 966
	942 311	841 171

La charge d'amortissement de l'exercice est de 139 546 \$ (52 318 \$ en 2011). La dépense d'intérêts de l'exercice est de 88 097 \$ (néant en 2011).

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2011-2012	2010-2011
	\$	\$
Débiteurs	(52 015)	32 688
Stock du Manuel de pratique		15 510
Frais payés d'avance	(14 010)	(16 939)
Comptes fournisseurs et charges à payer	79 369	(17 736)
Produits reportés – Prix d'excellence	(55 927)	60 674
Produits perçus par anticipation	582 341	107 282
	539 758	181 479

Les immobilisations comprennent un montant de 1 500 000 \$ acquis en contrepartie d'un solde de prix d'achat.

6 - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, dans le cadre du Prix d'excellence, l'Ordre a reçu 164 020 \$ de commandite sous forme de produits et de services, alors qu'au cours de l'exercice précédent, l'Ordre n'avait rien reçu. Ces opérations ont été comptabilisées à la juste valeur.

7 - DÉBITEURS

	2012	2011
	\$	\$
Sommes à recevoir		
Cotisations des membres	61 291	13 123
Formation	33 608	68 349
Amendes disciplinaires	93 712	6 563
Contrôle de l'exercice illégal	17 785	5 702
Communications et publications	46 621	39 404
Prix d'excellence	39 078	81 579
Examen des architectes du Canada	3 366	85 911
Divers	58 197	1 012
	353 658	301 643

8 - IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2012 Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain - 1825 René-Lévesque O. (a) (b)	50 000		50 000
Bâtiment - 1825 René-Lévesque O. (a) (b)	279 872	251 413	28 459
Terrain - 420 McGill (c)	780 000		780 000
Bâtiment - 420 McGill (c)	3 897 723	28 526	3 869 197
Mobilier et équipement	94 248	58 181	36 067
Ordinateurs et logiciels	315 783	285 729	30 054
Site Web	157 421	44 664	112 757
	5 575 047	668 513	4 906 534

	Coût	Amortissement cumulé	2011 Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain (a)	50 000		50 000
Bâtiment (a)	279 872	240 221	39 651
Mobilier et équipement	87 803	49 153	38 650
Ordinateurs et logiciels	301 530	239 593	61 937
Site Web	90 900		90 900
	810 105	528 967	281 138

(a) La dernière évaluation municipale indique une valeur de 889 000 \$ pour le terrain et le bâtiment (l'immeuble).

(b) L'Ordre a l'intention de procéder à la mise en vente de l'immeuble au cours du prochain exercice.

(c) La dernière évaluation municipale de la propriété située au 420 McGill, qui est destinée à la location, indique une valeur de 2 875 000 \$ pour le terrain et le bâtiment.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2012

9 - EMPRUNT À DEMANDE

L'emprunt à demande, d'un montant de 850 000 \$, est garanti par une hypothèque de premier rang du même montant sur l'immeuble, dont la valeur aux livres est de 78 459 \$. Cet emprunt porte intérêt au taux de base canadien du prêteur majoré de 0,5 % (3,5 % au 31 mars 2012) et est remboursable à la première des dates suivantes: la vente de l'immeuble ou le 31 octobre 2012.

10 - DETTE À LONG TERME

	2012	2011
	\$	\$
Emprunt, garanti par une hypothèque de 1 ^{er} rang grevant l'immeuble situé au 420 McGill, dont le coût non amorti est de 4 649 197 \$, ainsi que sur l'universalité des loyers, des revenus et des biens meubles présents et futurs de cet immeuble, 5,94 %, remboursable par versements mensuels de 16 713 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2013	2 239 178	
Versements exigibles à court terme	(71 143)	
	2 168 035	

Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'élèvent à 71 143 \$ en 2013 et à 2 168 035 \$ en 2014.

11 - SOLDE DE PRIX D'ACHAT

Le solde du prix d'achat de l'immeuble situé au 420 McGill, à Montréal, est payable le ou avant le 8 décembre 2016, et porte intérêt au taux de 8 % les trois premières années et au taux de 9 % les deux années suivantes. Ce montant est garanti par une hypothèque de 1 800 000 \$ sur l'immeuble du 420 McGill, dont la valeur aux livres est de 4 649 197 \$.

12 - FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2011, lesquels sont présentés distinctement :

	2011	2010
	\$	\$
Total de l'actif	48 846 305	40 734 242
Total du passif	35 558 062	28 336 201
Surplus	12 868 875	11 687 180
Revenus		
Primes nettes	9 412 710	8 744 262
Placements	1 219 126	988 215
Dépenses	9 450 141	8 328 602
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	6 463 220	2 922 890
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 587 241)	(3 486 902)

Les états financiers du Fonds pour la période terminée le 31 décembre 2011 sont les premiers états financiers annuels du Fonds établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La date de transition à ces nouvelles normes était le 1^{er} janvier 2010. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucun impact significatif sur l'état de la situation financière d'ouverture.

13 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

13 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (SUITE)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Ordre dispose de sources de financement suffisantes. L'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations.

Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme et le solde de prix d'achat portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt à demande porte intérêt à taux variable et expose donc l'Ordre à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient de l'encaisse et des débiteurs. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante. De plus, le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable étant donné qu'elle est détenue dans une institution financière réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui peut être déterminée facilement a été établie comme suit:

- Emprunt à demande, dette à long terme et solde de prix d'achat:
La juste valeur de l'emprunt à demande, de la dette à long terme et de la balance de prix d'achat se rapproche de la valeur comptable car ils portent intérêt au taux courant d'emprunt pour des emprunts semblables.

14 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la fourniture de services aux membres.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les charges prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

15 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé auprès d'Architecture Canada à verser une somme de 17 000 \$ pour la diffusion sur son site Internet du Manuel Canadien de pratique de l'architecture pour en faciliter l'accès à ses membres. Les paiements minimums exigibles pour le prochain exercice s'élèvent à 17 000 \$ en 2013.

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant en 2016, à verser une somme de 8 600 \$ pour une timbreuse. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 2 294 \$ en 2013, 2014 et 2015 et à 1 718 \$ en 2016.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ

Conseil d'administration, comité exécutif et présidence

	2011-2012	2010-2011
	\$	\$
Allocation de présence des membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de la présidence	15 238	15 357
Salaires et charges sociales	86 013	83 638
Honoraires	12 015	3 381
Frais de représentation, de repas et de déplacement	31 749	38 576
Autres frais directs	36 073	4 108
Quote-part des frais généraux	82 255	82 609
	263 343	227 669

Inspection professionnelle et aide à la pratique

Allocation de présence	4 762	2 713
Salaires et charges sociales	65 361	55 217
Honoraires	73 646	44 041
Frais de représentation, de repas et de déplacement	9 980	4 170
Autres frais directs	633	475
Quote-part des frais généraux	60 031	52 346
	214 413	158 962

Discipline

Allocation de présence	2 629	1 352
Salaires et charges sociales	181 530	138 925
Honoraires	193 177	130 882
Frais de représentation, de repas et de déplacement	9 878	7 906
Autres frais directs	14 997	16 060
Quote-part des frais généraux	174 593	136 490
	576 804	431 615

Admission

Allocation de présence	4 625	3 887
Salaires et charges sociales	144 391	136 482
Honoraires	12 626	7 525
Frais de représentation, de repas et de déplacement	6 162	3 813
Autres frais directs	25 734	32 804
Quote-part des frais généraux	139 915	135 516
	333 453	320 027

Formation continue

Allocation de présence	363	1 825
Salaires et charges sociales	86 013	140 883
Honoraires	182 972	185 313
Frais de représentation, de repas et de déplacement	44 512	20 805
Autres frais directs	29 907	84 180
Quote-part des frais généraux	80 343	139 085
	424 110	572 091

Contrôle de l'exercice illégal

Salaires et charges sociales	77 185	71 507
Honoraires	20 146	14 826
Frais de représentation, de repas et de déplacement	4 483	4 338
Autres frais directs	2 782	3 520
Quote-part des frais généraux	74 721	70 912
	179 317	164 103

Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques

Salaires et charges sociales	90 241	33 034
Honoraires	4 444	10 940
Frais de représentation, de repas et de déplacement	22 363	15 514
Contributions et autres frais directs	201 498	152 790
Quote-part des frais généraux	86 635	32 542
	405 181	244 820

Communications et événements spéciaux

Salaires et charges sociales	243 048	178 154
Honoraires	140 832	80 121
Frais de représentation, de repas et de déplacement	69 430	56 960
Autres frais directs	142 276	134 008
Quote-part des frais généraux	231 161	175 782
	826 747	625 025

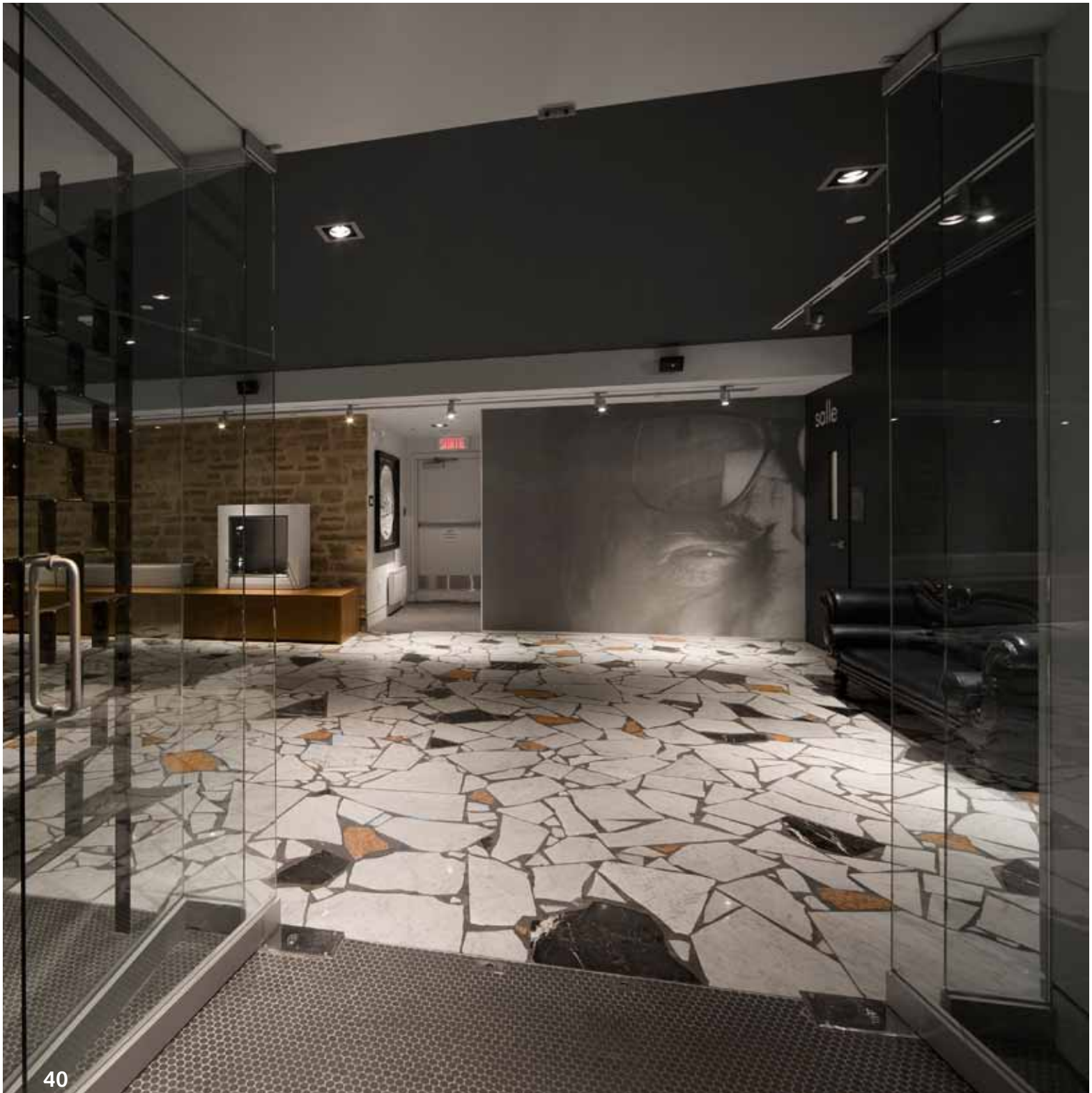
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour

Honoraires	11 590	7 044
Frais de représentation, de repas et de déplacement	4 726	1 969
Contributions et autres frais directs	151 547	181 599
	167 863	190 612

		2011-2012	2010-2011
		\$	\$
Concours	Allocation de présence	900	962
	Salaires et charges sociales	3 918	3 179
	Honoraires	3 776	3 803
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	2 902	1 846
	Quote-part des frais généraux	3 720	3 130
		15 216	12 920
Techniques et bâtiments durables	Allocation de présence	1 945	1 956
	Salaires et charges sociales	165	96
	Honoraires	1 250	5 950
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	415	546
	Quote-part des frais généraux	149	119
		3 924	8 667
Réglementation	Salaires et charges sociales	80	4 229
	Honoraires	26 020	32 313
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	1 768	1 415
	Autres frais directs	254	578
	Quote-part des frais généraux	71	4 674
		28 193	43 209
Prix d'excellence en architecture	Salaires et charges sociales	9 046	8 059
	Honoraires	120 880	93 801
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	13 593	11 745
	Autres frais directs	160 477	11 525
	Quote-part des frais généraux	8 717	7 966
		312 713	133 096
Le 420 McGill	Frais d'entretien	10 829	
	Taxes et assurance	39 639	
	Frais administratifs	5 793	
	Intérêts sur le solde de prix d'achat	37 742	
	Amortissement de l'immeuble	28 526	
	Intérêts sur la dette à long terme	41 552	
	Frais financiers	15 848	
		179 929	
		3 931 206	3 133 816
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX			
Frais généraux	Salaires	268 838	266 401
	Charges sociales	113 964	45 746
	Frais de poste et télécommunications	28 302	26 732
	Fournitures de bureau	30 389	25 875
	Taxes	35 988	34 318
	Assurances	14 890	14 826
	Chauffage et énergie	18 460	17 586
	Entretien et réparations	43 022	33 582
	Location d'équipement et contrats de service	12 945	21 646
	Honoraires professionnels	164 593	192 605
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	18 808	14 342
	Frais bancaires et autres	81 092	95 194
	Amortissement du bâtiment	11 196	11 196
	Amortissement du mobilier et de l'équipement	9 029	8 559
	Amortissement des ordinateurs et des logiciels	90 795	32 563
		942 311	841 171
Répartition des frais généraux	Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	82 255	82 609
	Inspection professionnelle et aide à la pratique	60 031	52 346
	Discipline	174 593	136 490
	Admission	139 915	135 516
	Formation continue	80 343	139 085
	Contrôle de l'exercice illégal	74 721	70 912
	Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	86 635	32 542
	Communications et événements spéciaux	231 161	175 782
	Concours	3 720	3 130
	Techniques et bâtiments durables	149	119
	Réglementation	71	4 674
	Prix d'excellence en architecture	8 717	7 966
		942 311	841 171

RAPPORTS DES COMITÉS PARASTATUTAIRES

Théâtre de Quar'Sous
Les architectes FABG
Photo : Steve Montpetit



COMITÉ DES CONCOURS

Dans le respect de la mission et des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité de son président, le comité des concours conseille le conseil d'administration sur l'actualisation du Guide des concours de même que sur les modalités d'application de ce dernier. Le comité assume également un rôle dans la promotion des concours.

PRÉSIDENT

Frédéric Dubé

MEMBRES

Julie Boivin
Anne Cormier
Hal Ingberg
André Perrotte
Guy Villemure
Jacques White

COLLABORATRICE

Hélène Lefranc

Au-delà de l'accompagnement de quatre concours d'architecture, le comité s'est attardé, durant l'exercice 2011-2012, à régler des questions récurrentes au sujet des concours d'architecture.

À titre d'exemple, le comité a entériné une proposition du conseil d'administration permettant à une personne qui n'est pas membre de l'Ordre d'agir à titre de conseiller professionnel, dans la mesure où elle peut démontrer une expérience antérieure pertinente. L'objectif est d'élargir le nombre de personnes aptes à assumer la responsabilité de conseiller professionnel.

De même, le cours « Préparation, approbation et conduite d'un concours au Québec », proposé par le service de la formation continue de l'OAQ, a été porté sur deux jours pour mieux répondre aux attentes : la pratique des concours, pour la partie 1, et l'organisation et la mise en œuvre, pour la partie 2. La première journée constitue une introduction aux concours. La seconde s'attarde aux dispositifs spécifiques de leur tenue. Le but de ces ajustements est d'intéresser davantage les représentants de donneurs d'ouvrage (nombreux pour ce type de formation), les architectes susceptibles de participer à des concours et d'éventuels conseillers professionnels. Le renouvellement du groupe de conseillers demeure un enjeu.

Le comité travaille aussi à la reformulation de l'article portant sur la composition des jurys dans le Guide des concours. L'un des plus importants organisateurs de concours, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), a maintes fois exprimé son irritation quant à l'interprétation que fait le comité du statut des architectes à l'emploi du ministère qui sont appelés à faire partie d'un jury. La proposition à l'étude maintient par ailleurs l'exigence d'un jury composé à 50 % d'architectes. Une fois cette dernière question réglée, le Guide des concours révisé cheminera au sein des instances de l'Ordre pour devenir les Règles d'approbation des concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec.

Parmi les préoccupations actuelles du comité, mentionnons trois dossiers importants :

1. Le comité se réjouit de constater l'intérêt des donneurs d'ouvrage publics pour des concours visant des programmes autres que culturels, comme le Stade de soccer pour la Ville de Montréal et le Complexe sportif pour l'arrondissement de Saint-Laurent. Ces projets ont cependant révélé des attitudes divergentes de la part des différents ministères subventionnaires : le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) s'est opposé à la tenue de concours avec équipes pluridisciplinaires, une formule que favorise pour sa part le MCCCF. Ces différends, qui préoccupent le comité, ont retardé la tenue de concours et compliqué le processus d'approbation pour les autorités municipales concernées.
2. Le comité note que, si la qualité des règlements préparés spécifiquement pour la tenue des concours tend à s'améliorer, elle s'accompagne d'une certaine uniformisation des règles. Ainsi, les paramètres ayant trait à l'expérience antérieure exigée des candidats tendent de plus en plus à exclure les jeunes agences. Il faut élaborer un mécanisme et sensibiliser les donneurs d'ouvrage afin d'attirer un plus large spectre

de candidats, notamment parce que peu de concours ouverts se tiennent.

3. Le comité souhaiterait aussi entendre les membres de l'Ordre sur la possibilité d'adapter la formule du concours à d'autres modes de réalisation, tels les projets clés en main ou les partenariats public-privé (PPP).

En ce qui concerne les activités parallèles du comité, ses membres continuent d'accompagner les activités de promotion et de réflexion sur les concours. Par exemple, en mars 2012, ils ont participé à un colloque sur les concours internationaux et la qualité en architecture, à Montréal.

Enfin, l'intérêt pour la participation au comité se maintient et des candidatures de qualité se manifestent régulièrement. J'en remercie les architectes postulants et j'y vois le signe d'une relève assurée.

Frédéric Dubé

Président

COMITÉ DES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS DURABLES

PRÉSIDENTE

Audrey Monty

MEMBRES

Lucie Babin

Marie-France Bélec

Lyse Gélinas

André Lavoie

Nicole Olivier

Maria Hanna Siedlikowski

COLLABORATRICE

Lise Gagné

Le comité des techniques et bâtiments durables suit l'évolution des matériaux et techniques de construction ainsi que des stratégies de conception, de construction et d'exploitation des bâtiments, dans un contexte de bonne pratique et de développement durable. Ce suivi concerne autant les modifications aux règlements que les innovations en recherche et dans l'industrie. Le comité oriente le conseil d'administration sur les enjeux primordiaux dans ce secteur. De plus, le comité, qui tient à sensibiliser la communauté des architectes aux enjeux actuels en matière d'architecture durable, organise diverses activités de diffusion, notamment les Mardis verts.

En début d'exercice, le comité a recruté quatre nouveaux membres. Ce renouvellement des rangs nous a permis de mettre en branle de beaux projets qui devraient voir le jour en 2012-2013.

Dans son rôle de veille, le comité a porté à l'attention du conseil d'administration les longs délais que met la Régie du bâtiment du Québec à répondre aux demandes de solutions de rechange. L'Ordre s'est intéressé de plus près à cette question, et cela devrait déboucher sur des avancées concrètes prochainement.

Les modifications apportées à la réglementation du Code du bâtiment en matière d'efficacité énergétique dans les « petits bâtiments » ont été analysées avec attention, et nos recommandations ont été acheminées au conseil d'administration de l'Ordre.

Bien sûr, le comité a continué d'organiser et de présenter les conférences Mardis verts, dont la 19^e saison a été couronnée de succès. Nous avons amorcé une réflexion sur le 20^e anniversaire des Mardis verts, qui aura lieu

en 2013, et nous travaillons actuellement à sa planification. En parallèle, nous analysons les possibilités d'un changement de lieu pour la tenue des conférences. Enfin, le comité a amorcé des discussions avec l'Ordre afin de faire reconnaître les Mardis verts comme formation dirigée.

Parmi ses autres travaux, le comité a été à l'initiative de l'établissement d'un répertoire de logiciels utilisables pour la conception écologique et d'un répertoire de matériaux et produits pouvant être considérés comme étant durables. Par ailleurs, un projet de partage de références techniques mené à partir de la question ludique « Quels 10 ouvrages de référence apporteriez-vous sur une île déserte? » est en cours d'achèvement. Enfin, la contribution à la banque de projets verts de l'éditeur Constructo a également occupé le comité cette année.

Bref, un exercice riche en projets divers et en lancements de nouvelles idées!

Audrey Monty
Présidente

Vitrines habitées
Daoust Lestage architecture design urbain
Photo : Marc Cramer



COLLÈGE DES PRÉSIDENTS

Le Collège des présidents regroupe les anciens présidents de l'Ordre des architectes du Québec. Il se réunit une fois par année pour constituer le jury de la bourse du Collège des présidents. Depuis 1987, cette bourse est décernée annuellement par l'Ordre à un diplômé en architecture au talent prometteur afin de lui permettre de réaliser un voyage d'études.

MEMBRES

Paul Baillargeon
Joseph Baker
Pierre Beaupré
Denis Bouchard
Hubert Chamberland
Marvin Cohen
Odile Gagnon-Hénault
Claude Hamelin Lalonde
Henri-P. Labelle
Bernard McNamara
Josette Michaud
Jacques Reeves
Paul-André Tétreault

PRÉSIDENT EN EXERCICE

André Bourassa

SECRÉTAIRE

Jean-Pierre Dumont

La bourse 2011-2012 a été remise à Jean-François St-Onge, de l'Université de Montréal, pour son projet « Eau-architecture-citadin : Une relation intime à renouveler ».

Son voyage porte sur l'étude des projets contemporains d'architecture construits dans le cadre de requalifications paysagères et identitaires de zones portuaires et côtières de l'Europe du Nord. L'objectif de la recherche est d'établir, grâce à une étude de cas, un certain nombre d'orientations possibles pour l'aménagement des berges en milieu urbain au Québec. Il visite notamment Hambourg (Allemagne), Amsterdam et Rotterdam (Pays-Bas), Oslo (Norvège), Reykjavik (Islande), Glasgow et Liverpool (Royaume-Uni).

Ce projet de voyage permettra d'établir une banque de projets susceptibles d'être transposables à la société québécoise. Essentiellement visuel, le rapport final sera structuré autour de photos, d'esquisses, de plans, de coupes et d'élévations, tout en présentant les interviews réalisées avec les architectes. La synthèse des projets étudiés permettra de souligner certaines stratégies architecturales utilisées par les concepteurs afin d'ancrer le bâtiment en bordure de l'eau. Tout au long de son périple, Jean-François St-Onge alimentera un blogue faisant écho à ses découvertes, travaux et réflexions.



Abbaye Val Notre-Dame
Atelier Pierre Thibault
Photos : Alain Laforest

INTÉGRATION DES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE FORMÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC



ARRANGEMENT DE RECONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC ET LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE FRANCE

- Au cours de l'exercice 2011-2012, 18 architectes ont été inscrits au tableau de l'Ordre en vertu de l'ARM conclu par l'Ordre et le Conseil national de l'Ordre des architectes de France, conformément à l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Rappelons que le règlement qui le rend applicable est entré en vigueur en janvier 2011.
- L'Ordre a modifié son site Web pour inclure une section spécifique pour les candidats de France, regroupant les modalités et les formulaires.
- L'Ordre demeure en attente de la mise en vigueur des dispositions réglementaires qui rendront applicable la seconde entente conclue avec le Conseil national de l'Ordre des architectes de France. Cette entente vise à faciliter la reconnaissance des diplômés en architecture de France qui ne sont pas inscrits au tableau de l'ordre français. Le projet de règlement a été soumis à l'Office des professions du Québec (OPQ) en décembre 2010.

ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS

- Le comité des relations internationales du regroupement des ordres d'architectes du Canada a poursuivi les discussions avec son homologue américain pour redéfinir les termes de l'Accord canado-américain, basé sur la réussite de l'examen du NCARB. À l'exemple du nouvel accord de

réciprocité canadien, une approche fondée sur l'équivalence des permis pourrait être envisagée.

ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS-MEXIQUE

- Les discussions relatives à la mise en œuvre de l'Accord tripartite Canada-États-Unis-Mexique se poursuivent. Une réelle volonté commune entre les trois pays sera nécessaire pour que cet accord se réalise.

MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME NATIONAL POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES ARCHITECTES FORMÉS À L'ÉTRANGER

- Le projet de Programme pour les architectes de l'étranger possédant une vaste expérience (AÉVE) simplifie le processus permettant aux architectes de l'étranger d'obtenir la certification nécessaire à la délivrance d'un permis d'exercice de l'architecture au Canada. À la suite de l'analyse de leur portfolio et d'une entrevue d'évaluation, certains candidats pourraient devenir admissibles à la profession sans avoir à compléter le programme de stage et à passer l'examen d'admission.
- De portée pancanadienne, ce programme a été conçu en partenariat par Architecture Canada (IRAC), les ordres d'architectes provinciaux et territoriaux, et le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA). La conception du programme a été subventionnée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.
- Le programme AÉVE évalue l'admissibilité d'architectes de l'étranger par rapport aux normes pancanadiennes

d'exercice de la profession. Il s'adresse au candidat :

- pouvant démontrer qu'il est inscrit comme architecte auprès de l'organisme établi qui régit la profession d'architecte dans son pays et qu'il est autorisé à y exercer la profession;
- qui compte sept années d'expérience en architecture acquises au cours des 10 dernières années;
- qui a une expérience de travail en architecture d'au moins six mois au Canada, au moment de l'entrevue;
- qui a terminé un programme d'études en architecture.
- Le groupe de travail a défini les critères d'admissibilité et la démarche. Une grille d'évaluation, grandement basée sur les objectifs généraux et spécifiques de l'Examen des architectes du Canada, a été conçue et validée par des consultants en docimologie.
- Un guide d'auto-évaluation a été rédigé à l'intention des candidats pour les aider à préparer leur portfolio et leur entrevue d'évaluation.
- Un portail Web a été mis en ligne pour permettre aux candidats de déposer leur candidature à distance.
- Des évaluateurs francophones et anglophones ont été formés.
- Un guide d'évaluation a été rédigé.
- Le programme en est encore au stade de projet pilote. Une session d'entrevues a eu lieu en janvier 2012, une autre est prévue en avril. Ces sessions pilotes permettront de valider la démarche et d'apporter des améliorations au programme avant sa mise en œuvre.



Place des Festivals
Daoust Lestage architecture design urbain
Photos : Marc Cramer

ARM CANADA-EUROPE

- En avril 2011, le président de l'OAQ s'est adressé aux nombreux délégués du Conseil des architectes d'Europe réunis à Dublin pour leur assemblée générale. Il a rappelé que la négociation d'ARM et la volonté gouvernementale d'arriver à ces ententes ne doivent pas reposer strictement sur le seul objectif de mobilité professionnelle et sur l'aspect commercial de la démarche. L'objectif principal d'un ARM dans le domaine de l'architecture doit être la qualité de l'architecture et l'amélioration du cadre bâti.
- Les discussions se poursuivent entre le regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe en vue d'un ARM Canada-Europe. C'est dans ce cadre que le président et le directeur général ont participé à une rencontre à Bruxelles en mars 2012.

L'ORDRE A AUSSI PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :

- L'Ordre a maintenu des liens avec l'organisme Clef pour l'intégration au travail des immigrants (CITIM) en vue de la mise sur pied d'un projet visant à faciliter l'intégration des immigrants ayant une formation en architecture. En février 2012, les deux organismes rencontraient les représentants du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour exposer leurs idées. En mars, une rencontre a eu lieu avec la directrice de l'École d'architecture de l'Université de Montréal pour explorer la possibilité de mettre sur pied un microprogramme pour les diplômés de l'étranger.
- En octobre 2011, l'Ordre a présenté le processus d'accès à la profession à une soixantaine de diplômés en architecture latino-américains. La rencontre, qui se déroulait en français et en espagnol, a aussi permis de répondre aux questions des participants au sujet de l'évaluation de leurs qualifications universitaires grâce à la présence de représentants du Conseil canadien de certification en architecture.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec :

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	4	4	0	0
Hors du Canada	40	13	0	26

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 20



Unité de vie des Filles de la charité
du Sacré-Cœur de Jésus
ACDF architecture
Photo : ACDF architecture



Unité de vie des Filles de la charité
du Sacré-Cœur de Jésus
ACDF architecture
Photo : Marc Cramer

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme reconnu :

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire :

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	15
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées après que le candidat eut rempli la condition de formation complémentaire : 1

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	1
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne non titulaire d'un diplôme reconnu : 15

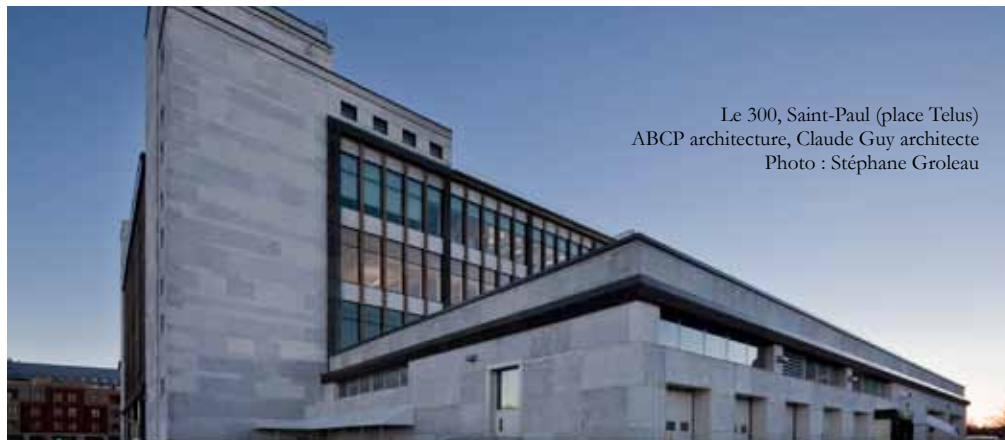
Provenance des demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation (hors Canada) :

Algérie	Colombie	Liban	Paraguay	Togo	Uruguay
Brésil	Égypte	Macédoine	Pérou	Tunisie	Venezuela
Chili	Iran	Maroc	Portugal	Turquie	

Le comité d'admission a reçu six demandes d'équivalence de stage, présentées par des architectes formés à l'étranger ayant exercé la profession d'architecte dans leur pays d'origine. Sur ce nombre, deux candidats ont obtenu la reconnaissance donnant droit à 1880 heures de stage et un candidat doit fournir des renseignements supplémentaires. Deux demandes ont été refusées.

Carole Giard
Registraire

TABLEAU DE L'ORDRE



Le 300, Saint-Paul (place Telus)
ABCP architecture, Claude Guy architecte
Photo : Stéphane Groleau

NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE 210

Ali-Haïmoud, Fouzia	Collette, Philippe	Gonthier, Eden	Mc Kinnon, Katerine
Allard, Marie Eve	Collin, Pascale-Lise	Goudreau, Denis	Meilleur, Roch
Anderson, Dian	Côté, Marianick	Grondin, Ariane	Melaven, Amélie
Archambault, Audrey	Cotten, David	Grondines, Jean-Philippe	Ménard, Lorraine
Audet, Claudia	Coulombe, Sonia	Guerrette, Karine	Minigawa, Yutaro
Augy, Stéphanie	Couture, Jean-Yves	Gupta, Jayant	Mondor, Suzanne
Baillargeon, Marie-Christine	Cyr, Jean-Philippe	Hamel Pâquet, Isabelle	Morris, Melanie
Balbahadur, Vedanta	Cyr, Michel	Hamel, Mylène	Mortier-D'Aumont,
Barbe, Arnaud	Daigle, Yann	Hauswirth, Britta	François-Martin
Barrette, Jesse L.W.	Dallaire, Félix	Houle, Martin	Mueller, Michael
Beaucage, Josée	Dallaire, Karine	Joubert, Marco	Muyldermans, Benoit
Beauchemin, Michel	Dang, Nguyen Lan Anh	Jubinvill, Sébastine	Nadeau, David
Beauchemin, Pascal	Daoust, Dominic	Kamel, Mirette	Naud, Alain
Bélanger, Véronique	Day, Marie-Hélène	Kevorkian, Shiraz	Nault-Cloutier, Carl-Etienne
Bell-Nadeau, Elisa	De Larochellière, Benoit	Kishka-Gaumont, Marjolaine	Ouellette, Martin
Bendjennet, Mourad	Delage, Tania	Kostandova, Evelina	Panneton, Catherine
Bergeron, Dominique	Desloges, David	Labbé, Guillaume	Paquin, France
Bernier, Etienne	Desrosiers, Cinthia	Laborde Dasque, Eugenio German	Paradis, Etienne
Bérubé, Caroline	Desrosiers, Eve	Laborde, Laetitia	Pariseau, Kim
Beylerian, Maïda	Dieujuste, Karine	Lacombe, Martine	Patole, Jocelyne
Biboud, Emilie	Dimitrov, Milko	Lafrance-Boucher, Philippe	Patriarche, Jean-Loup
Bier, Valérie	Domenici, Stefano	Lajeunesse-Travers, Olivier	Pham, Kim
Blais, Philippe	Dorais, René	Lalonde, Andrée	Pichouron, Nicolas
Blanchette, Marie-Gil	Douville, Serge	Lamarche-Moore, Geneviève	Plourde, Amélie
Blondin, Keven	Duchesneau, Nathalie	Langlois, Louis-Alexandre	Poirier, Marie-Eve
Boivin, Karine	Dudan, Wassili	Lapierre, Elise	Poulin, David
Bolduc, Marc-Antoine	Dufour, Isabelle	Laprise, Martine	Poulin, Marie-Eve
Bouchard, Elisabeth	Dupont, Marie-Josée	Larose, Geneviève	Provost, Mathieu
Boucher, Elisabeth	Effantin, Elodie	Larose, Marianne	Provost-McNamara, Benoit
Boucher, Elisa-Jane	El Kheir, Maya	Lasserre, Fabien	Rahal, Amine
Boucher, Eric	Fialho, Luis Carlos	Laurin, Elisabeth	Raymond, Caroline
Boucher, Sonia	Flora-Velinho, André	Lavoie, David	Renaud, Karine
Boudrias, Daniel	Forest, Jean-Sébastien	Leblond, Jean-Christophe	Rhéaume, Pierre-Alexandre
Bourque, Isabelle	Fortin, Francis	Lefebvre, Luc	Rizk, Amani
Boyer, Hélène	Fuentes, Victor Armand	Lefebvre, Richard Jr	Robillard, Martin
Brassard, David	Gagnon, Mxime	Lei, Siu Fai Jose	Ruccolo, Lia
Brisson, Daniel	Gagnon, Olivier	Lemay, Alexi	Saliani, André
Brosseau, Suzanne	Gagnon, Patrick	Lenoir, Sylvain	Sauriol, Yves
Brouillard, Jean-Philippe	Gagnon, Samuel	Lévesque-Watson, Alexandre	Savignac, Manon
Bumbaru, Doru	Gaudet, Andréanne	Lianis, Julia	Schleiss, Mathieu
Cassan, Stéphane	Gaujard, Julie	Lisi, Isabelle	Spickler, Dominique
Champagne, Emmanuelle	Gibeault, Etienne	Lussier, Julie	St-Hilaire, François
Champagne, Martin	Gilbert, Guy	Mah, Kai Wood	Stoeva, Elisaveta
Chamseddine, Mazen	Gilles-Gagnon, Marie	Mailhiot, Jean-Sebastian	Tardif, Josiane
Charron, Pascal	Girard, Valérie	Marchand, Marie-Ève	Tardif, Olivier
Chauvin, Amelie	Giroux, Gregory	Marchand, Patrick	Thibault, Maryline
Chmielecka, Elzbieta	Gobeil, Pascal	Marier, Nicolas	Thibeault, Anick
Chouinard, Jasmine	Godin, Vanessa	Marty, Gilles	Thibeault, Corinne
Cloutier, Julie	Gomes Alves, Lino José	Mathys, Antoine	Tornatora, Natalie

TABLEAU DE L'ORDRE



Conservatoire de musique et d'art dramatique
de Montréal et installations de l'ÉNAP
Saia Barbarese Topouzanov architectes
Photo : Frédéric Saia

Tremblay, Hugo
Trudeau, Marie-Elaine
Truong, Ariane
Truong, Kim-An

Truong, Minhgio
Turcotte, André
Valiquette, Dominique
Van Lierde, Daphnee

Vandal-Piché, Emilie
Veillette, Julie
Venditti, Maria
Vibert, Sonia

Vincent, Johny
Voisine, Hugues
Zhang, Hui Hui

RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE 7

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE 0

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE
DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE 0

RADIATIONS POUR DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES 8

RADIATIONS À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE 1

LIMITATIONS D'EXERCICE À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE 1

DÉMISSIONS 28

DÉCÈS 10

Andrei, Cristian
Averna, Raimondo
Carli, Louis-André
Gagnon, Claude
Gagnon, Conrad

Harvey, Normand
Kevorkov, Garo
Lamothe, Georges Jr
Laporte, Luc Ferdinand
Roy, Jean-Marie

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Nombre de membres au 31 mars 2011	3186	Démissions :	(28)
Ajustement à l'exercice précédent :	(5)	Radiations :	(9)
Nouvelles inscriptions :	210	Décès :	(10)
Réinscriptions :	7	Nombre de membres en fin d'exercice	3351

DÉTENTEURS D'UN PERMIS TEMPORAIRE EN FIN D'EXERCICE 9

DÉTENTEURS D'UNE AUTORISATION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE 10

STATISTIQUES



Restauration du pavillon de la Jamaïque d'Expo 67
Réal Paul architecte et Pierina Saia architecte
Photo : Frédéric Saia

AU 31 MARS 2011

RÉPARTITION PAR SEXE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	2291	1060	3351

RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE

25 à 29 ans	30	48	78
30 à 34 ans	147	180	327
35 à 39 ans	185	166	351
40 à 44 ans	190	165	355
45 à 49 ans	275	190	465
50 à 54 ans	330	163	493
55 à 59 ans	364	95	459
60 à 64 ans	298	32	330
65 ans et plus	472	21	493

RÉPARTITION PAR LANGUE DE CORRESPONDANCE

Anglais	278	74	352
Français	2013	986	2999

RÉPARTITION PAR OCCUPATION PRINCIPALE

Étudiant	2	3	5
Inactif	30	35	65
Enseignant	51	33	84
Retraité	293	19	312
Secteur privé	133	68	201
Secteurs public et parapublic	276	273	549
Employé d'un bureau			
d'architecte	479	354	833
Pigiste	22	12	34
Patron	973	246	1219
Autre	32	17	49

RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
---	--------	--------	-------

Abitibi-Témiscamingue	13	6	19
Bas-Saint-Laurent	24	5	29
Capitale-Nationale	332	168	500
Centre-du-Québec	16	10	26
Chaudière-Appalaches	54	16	70
Côte-Nord	5	2	7
Estrie	44	19	63
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9	4	13
Lanaudière	47	14	61
Laurentides	77	17	94
Laval	64	26	90
Mauricie	30	13	43
Montréal	1169	574	1743
Montréal	178	86	264
Nord-du-Québec	0	2	2
Outaouais	29	13	42
Saguenay-Lac-Saint-Jean	44	14	58
Extérieur du Québec	153	74	227

RÉPARTITION PAR RÉGION ÉLECTORALE

Centre-du-Québec	137	56	193
Croissant-Nord	95	33	128
Laurentides	170	56	226
Montréal	178	86	264
Montréal	1169	574	1743
Québec	386	184	570
Extérieur du Québec	153	74	227

RÉPARTITION PAR CLASSE DE COTISATION

Cotisation régulière	1647	803	2450
Nouveau membre	229	235	464
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription	301	11	312
Membre à la retraite	114	11	125

RÉPARTITION DES STAGIAIRES

	321	255	576
--	-----	-----	-----

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DE L'ORDRE

	2	0	2
--	---	---	---

COTISATION PROFESSIONNELLE 2011-2012

La cotisation à l'Ordre des architectes du Québec est payable au plus tard le 1^{er} avril. Elle peut être acquittée en deux versements, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

Répartition des membres par classe de cotisation :

CLASSE DE COTISATION	MONTANT	NOMBRE DE MEMBRES
Cotisation régulière	770,00 \$	2450
Membre à la retraite	192,50 \$	125
Nouveau membre (trois premières années d'inscription)	385,00 \$	464
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription (Exemption)		312

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes fondées sur le fait d'être titulaire d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités :

Reçues : 114

Acceptées : 114

Refusées : 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période : 31

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités :

Reçues : 11

Acceptées : 11

Refusées : 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période : 1

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne non titulaire d'un diplôme reconnu aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités :

Reçues : 0

Acceptées : 0

Refusées : 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période : 0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec :

Reçues : 22

Acceptées : 20

Refusées : 2

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période : 0

Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités en cours d'exercice : 147

Candidats en voie de satisfaire aux autres conditions et modalités : 185

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

Permis temporaires délivrés en cours d'exercice : 9

Autorisations spéciales délivrées en cours d'exercice : 10

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires ou d'autorisations spéciales : 0

Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française :

Reçues : 12

Acceptées : 9

Refusées : 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période : 3

Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions :

Reçues : 0

Acceptées : 0

Refusées : 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période : 0

Demandes de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions :

Reçues : 0

Acceptées : 0

Refusées : 0

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période : 0



Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau
Anne Carrier architecte et Poulin architectes
Photo : Benoît Lafrance



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

**1825, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1R4
514-937-6168 1-800-599-6168
info@oaq.com**

Édition : Pierre Frisko
Révision : Christine Dufresne
Direction artistique : Geneviève Dubé, Magistral Design

www.oaq.com



En couverture :

Résidence Saint-Hubert
_naturehumaine
Photo : _naturehumaine

Scandinave les Bains
Saucier + Perrotte architectes
Photo : Marc Cramer

Conservatoire de musique et d'art dramatique
de Montréal et installations de l'ÉNAP
Saia Barbarese Topouzanov architectes
Photo : Marc Cramer

Unité de vie des Filles de la charité
du Sacré-Cœur de Jésus
ACDF architecture
Photo : Marc Cramer

Ci-haut :

Théâtre de Quat'Sous
Les architectes FABG
Photo : Steve Montpetit

Ci-contre :

Scandinave les Bains
Saucier + Perrotte architectes
Photo : Marc Cramer